



EUROMEDIS GROUPE

RAPPORT ANNUEL

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Préambule

Le groupe a décidé en janvier 2018 de modifier sa date de clôture afin de mieux correspondre à ses cycles économiques et de la porter du 31 juillet au 31 décembre. Ainsi les comptes clos au 31 décembre 2018 couvrent la période du 1^{er} août 2017 au 31 décembre 2018 soit une période de 17 mois, contre 12 mois pour l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Une comparaison avec les données proforma de l'exercice précédent 2018 sur base 12 mois est fourni dans le présent rapport annuel.

Sommaire

DÉCLARATION DES PERSONNES ASSUMANT LA RESPONSABILITÉ DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL (ARTICLE 222-3 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS)	5
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	6
I – RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	6
II. FILIALES ET PARTICIPATIONS	9
III. DETENTION DU CAPITAL	11
IV – FACTEURS DE RISQUES	12
V - PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL	17
VI - ACTIONNARIAT SALARIE ET PRINCIPE D'AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE	18
VII. RESULTATS – AFFECTATION	18
VIII - TABLEAU DES RÉSULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	20
IX - CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE	21
X - CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-39 DU CODE DE COMMERCE	21
XI - CONVENTIONS VISEES A L'ALINEA 13 DE L'ARTICLE L. 225-102-1 DU CODE DE COMMERCE	21
XII - INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES	22
XIII. OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D' ACTIONS	25
XIV. ACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS	25
XV. ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES	25
XVI. DELEGATIONS DE COMPETENCES ET DE POUVOIRS EN FAVEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET AUTORISATIONS FINANCIERES	26
XVII. DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS	29
XVIII. DELAIS DE PAIEMENT DES CLIENTS	29
RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	30
COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2019	46
1 États financiers	46
2 Méthodes et principes comptables	56
3 Notes annexes sur les postes du bilan	69
4 Notes annexes sur les postes du compte de résultat	80
5 Autres Informations	84

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS _____ 92

COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2019 _____ 100

1 Bilan et Compte de résultat _____ 100

2 Préambule _____ 103

3 Règles et méthodes comptables _____ 103

4 Changement de méthodes comptables et de présentation _____ 104

5 Autres éléments significatifs de l'exercice _____ 104

6 Faits marquants de l'exercice _____ 104

7 Notes sur le Bilan ACTIF _____ 105

8 Notes sur le bilan passif _____ 106

9 Notes sur le compte de résultat _____ 108

10 Autres informations _____ 108

11 Détail des postes concernés par le chevauchement d'exercice _____ 109

12 Tableau des filiales et participations _____ 110

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS _____ 111

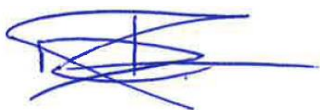
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTES __ 118

DÉCLARATION DES PERSONNES ASSUMANT LA RESPONSABILITÉ DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL (ARTICLE 222-3 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS)

Monsieur Mathieu Roturier, Président du Conseil d'Administration de la société EUROMEDIS GROUPE, atteste qu'à sa connaissance les comptes au 31 décembre 2019 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à NeUILly sous Clermont
Le 20 Avril 2020

M. Mathieu ROTURIER



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

I – RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

I.1. ACTIVITE DU GROUPE

a) Activité et résultats du GROUPE

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2019 12 mois	31/12/2018 17 mois
Chiffre d'affaires consolidé	77,08	107,75
Marge brute	24,88	37,36
<i>En % CA</i>	32,27%	34,67%
EBITDA (**)	+ 0,04	-2,30
<i>En % CA</i>	+0,06%	-2,13%
Résultat opérationnel courant	-1,70	-2,98
Résultat opérationnel non courant	-1,06	-5,62
Résultat opérationnel (*)	-2,76	-8,60
<i>En % CA</i>	-3,6%	-8,0%
Charges financières nettes	-0,40	-0,49
Réévaluation des instruments de trésorerie (<i>norme IAS 32</i>)	-0,22	0,92
IS	-0,42	1,25
Résultat net part du groupe	-3,80	-6,92
<i>En % CA</i>	-4,92%	-6,42%
Capitaux propres	17,66	21,30
Gearing(***)	85,0%	62,80%

(*) *inclus la quote part des résultats des sociétés mises en équivalence*

(**) *EBITDA = Résultat opérationnel + dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions sur immobilisations*

(***) *Hors impact 2019 de la nouvelle application de la norme IFRS16 sur le traitement des contrats de location*

Sur base comparable de 12 mois, le chiffre d'affaire consolidé est en croissance de +0,6%. Cependant, EUROMEDIS GROUPE enregistre une performance en deçà des attentes en termes de résultats, confronté sur ses deux métiers, d'une part à des difficultés logistiques et d'approvisionnements, d'autre part à des coûts non récurrents et de restructuration.

La marge brute consolidée s'établit à 32,27%, en baisse de 2,4 points par rapport à la période précédente.

Sur base 12 mois comparable, le résultat opérationnel courant consolidé (résultat des sociétés mises en équivalence inclus), bien que déficitaire, ressort en amélioration à -1,7 M€ contre -3,3 M€ sur l'exercice précédent.

Activité produits à marque propre (67,8 % du chiffre d'affaires)

Sur une période comparable de 12 mois et après intégration de l'activité MEDICAL CENTER, le chiffre d'affaires de l'activité au 31 décembre 2019 s'établit à 56,0 M€ en recul de -1,0%, les gains et pertes de contrats publics et privés se neutralisant, notamment pour la clientèle hospitalière.

Des contraintes d'approvisionnements en provenance d'Asie du Sud-Est ont généré des surstocks temporairement importants. L'adaptation progressive de nos nouvelles structures logistiques ont également impacté de façon exceptionnelle la rentabilité de la division.

La marge brute passe ainsi de 26,38% à 25,80% soit une baisse de 0,6 point, et le résultat courant à -0,3 M€ contre +0,4 M€ sur l'exercice précédent.

Le résultat net s'élève à -1,0 M€ -0,04 M€ sur l'exercice précédent.

Rappelons que cette activité a supporté des coûts exceptionnels pour 0,6 M€, notamment par suite de contraintes logistiques et d'approvisionnement non récurrents.

Activité distribution / vente / location (32,2 % du chiffre d'affaires)

Sur l'exercice le chiffre d'affaires de la division Distribution ressort à 24,8 M€ en progression de +2,7% à période comparable et après transfert de l'activité MEDICAL CENTER.

Cette croissance est notamment liée à :

- la performance commerciale de l'entité BIOMAT FOURES (+16%) qui bénéficie désormais d'une stratégie commerciale unifiée auprès des ensembliers majeurs du BTP
- la croissance soutenue de l'activité PARAMAT auprès de la clientèle professionnelle (+4,3%)
- la fermeture de points de vente PARAMAT déficitaires, qui pénalise le volume d'activité de -4,5%.

La marge brute de la division ressort à 40,90 %, en baisse de 3 points par rapport à l'exercice précédent, compte tenu d'un effet mix global défavorable dans cette évolution du Chiffre d'Affaires.

Le résultat opérationnel courant de la division après quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence affiche une perte en retrait à -1,6 M€ contre -3,4 M€ sur l'exercice précédent. Le groupe MEDIS SANTE contribue positivement à cette performance à hauteur de +144 K€ contre +162 K€ l'année précédente.

Le résultat net de la division affiche une perte de -1,1 M€, contre -6,3 M€ au 31 décembre 2018.

b) Evénements marquants de l'exercice

Gouvernance

Au terme de l'Assemblée Générale Mixte du 24 juin 2019, la gouvernance de la société EUROMEDIS GROUPE a évolué à travers la mise en place d'un Conseil d'Administration, en lieu et place de la structure à Directoire et Conseil de Surveillance existante jusqu'à cette date.

Emissions obligataires

Au cours de l'exercice, le groupe EUROMEDIS a procédé à l'émission de deux emprunts obligataires, dont l'un convertible en actions, souscrits à 100% pour un montant global de 5,7 M€. La maturité de ces emprunts est comprise entre 4 et 5 ans.

c) Situation financière :

Au 31 décembre 2019, les fonds propres s'élèvent à 17,7 M€ pour un endettement financier net de 15 M€ (hors impact de la nouvelle norme IFRS16 sur les contrats de location). Le gearing comparable ressort ainsi à 85,0% contre 62,8% sur l'exercice précédent. Cette évolution résulte en particulier du résultat net négatif de l'exercice.

La capacité d'autofinancement ressort à -0,63 M€ contre -1,57 M€ au 31 décembre 2018.

Nous vous rappelons enfin que la société EUROMEDIS GROUPE demeure éligible au PEA PME.

I.2. - Evolution prévisible et perspectives d'avenir

EUROMEDIS GROUPE anticipe un exercice 2020 marqué par la crise sanitaire mondiale « Covid-19 ». Les performances du groupe pour cet exercice dépendront très largement de l'ampleur et des conséquences multiples de cette crise, et notamment :

- de la faculté du Groupe à s'approvisionner auprès de l'ensemble de ses sous-traitants,
- de la durée de cette crise sanitaire,
- de l'adaptation du Groupe à répondre aux fortes demandes de ses clients dans des conditions évolutives de marché

Le Pôle Distribution poursuivra malgré tout sa transformation à travers de potentielles fermetures ou cessions additionnelles de sites non rentables ou non stratégiques pour son développement.

Dividendes

Compte tenu des résultats de l'exercice, il ne sera pas proposé de distribution de dividendes par la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

I.3. - Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Covid-19

Dans le cadre de la crise sanitaire liée au Covid-19, la demande pour certains produits de type EPI (Equipement de Protection Individuel) dont les gants de protection médicaux pour lesquels LABORATOIRES EUROMEDIS est le leader, est en très forte croissance.

L'activité « Distribution a été négativement impactée par les restrictions administratives :

Sur la marque Paramat, malgré un premier trimestre en progression et de bonnes ventes à la clientèle professionnelle pendant la période de pandémie, le volume d'affaire global est en repli par rapport à l'exercice précédent. La marque Biomat Foures a quant à elle particulièrement subi ces effets en enregistrant un brusque ralentissement de son activité dès le premier trimestre avec des perspectives incertaines pour la suite de l'exercice.

La société a mis en place les dispositifs adaptés de protection de l'ensemble des collaborateurs, de sorte à maintenir un niveau d'activité correspondant aux attentes de la clientèle.

I.4. - Activité en matière de recherche et de développement

Ni la Société, ni le Groupe ne développent directement de politique de recherche et de développement.

II. FILIALES ET PARTICIPATIONS

II.1. - Activité des filiales et participations

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-6, alinéa 2 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'activité et des résultats des filiales du Groupe EUROMEDIS. Ce Groupe est composé de trois secteurs, à savoir :



Secteur conception / fabrication (produits à marque propre) :

Activité : Négoce de matériel médical.

Cette activité reprend les exploitations des sociétés suivantes :

- LABORATOIRES EUROMEDIS
- LABORATOIRES EUROMEDIS ITALIE



Secteur distribution / prestation de services / location

Activité : Achat, vente de matériel médical, notamment par correspondance, vente et location de véhicules et de matériel pour handicapés physiques et hospitalisation à domicile.

Cette activité reprend les exploitations des sociétés suivantes :

- PARAMAT
- BIOMAT FOURES
- GROUPE MEDIS SANTE

Suite à l'absorption par LABORATOIRES EUROMEDIS au cours de l'exercice, l'activité MEDICAL CENTER a été reclassée du secteur Distribution vers l'activité Produits à Marque Propre.



Siège

- EUROMEDIS GROUPE

Cette structure reprend les fonctions transversales du Groupe EUROMEDIS (comptabilité, finance, communication, approvisionnement, ...) via la société EUROMEDIS GROUPE.

Nous vous présenterons ci-après en détail les comptes annuels consolidés de la société EUROMEDIS GROUPE que nous soumettrons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

II.2. - Sociétés contrôlées et participations

Dénomination sociale	Siège social	Capital En Euros	% De contrôle
SA LABORATOIRES EUROMEDIS SARL	ZA La Tuilerie 60290 Neuilly sous Clermont	500 000	99,76 %
LABORATOIRES EUROMEDIS ITALIE	ZA La Tuilerie 60290 Neuilly sous Clermont	10 000	69,83 %
SAS PARAMAT	ZA La Tuilerie 60290 Neuilly sous Clermont	5 480 625	100 %
SAS BIOMAT	ZA La Tuilerie 60290 Neuilly sous Clermont	1 520 000	100 %
SAS MEDIS SANTE	181 rue Eugène Piron 13300 SALON DE PROVENCE	15 000	33,33 %
SARL MEDIS SANTE PROVENCE	5 avenue du Millet 13400 AUBAGNE	2 500	26,66 %
SARL MEDIS SANTE TOULOUSE	13 rue Becquerel 31140 LAUNAGUET	2 500	26,66 %
SARL MEDIS SANTE DIJON	6 rue En Rosey 21850 ST APOLLINAIRE	2 500	26,66 %
SARL MEDIS SANTE BORDEAUX	4-6 rue Ferdinand de Lesseps 33610 CANEJEAN	2 500	26,66 %
SARL MEDIS SANTE MONTPELLIER	524 rue de la Jasse de Maurin 34070 MONTPELLIER	2 500	26,66 %
SARL MEDIS SANTE NICE	424 rue de Lisbonne 83500 LA SEYNE SUR MER	2 500	26,66%

II.3 - Prises de participation, prises de contrôle ou cession de participations

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-6 du Code de commerce, nous vous informons que notre Société n'a pas pris, au cours de l'exercice, de participation dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République française représentant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers ou de la moitié du capital de cette société, et ne s'est pas non plus assuré le contrôle d'une telle société.

III. DETENTION DU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit Code, nous portons à votre connaissance l'identité des personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des 2/3 du capital social ou des droits de vote au **31 décembre 2019**.

Actionnariat	Capital de base			Capital dilué		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Pleine propriété						
Jean-Pierre ROTURIER	52 932	1,77%	1,90%	52 932	1,48%	1,72%
Danielle ROTURIER	118 620	3,97%	4,25%	118 620	3,31%	3,84%
RMC	461 360	15,43%	16,54%	461 360	12,88%	14,95%
Mathieu ROTURIER	28 260	0,94%	0,51%	28 260	0,79%	0,46%
Camille ROTURIER	12 510	0,42%	0,22%	12 510	0,35%	0,20%
IDIA (Gr. Crédit Agricole)	187 812	6,28%	6,73%	187 812	5,24%	6,09%
NINA	1 810 503	60,53%	63,37%	2 381 739	66,47%	66,54%
GSTI	100	NS	NS	100	NS	NS
Usufruit						
Jean-Pierre ROTURIER	37 500	1,25%	1,34%	37 500	1,05%	1,22%
Danielle ROTURIER	37 500	1,25%	1,34%	37 500	1,05%	1,22%
Nue-propriété						
Camille ROTURIER	37 500			37 500		
Mathieu ROTURIER	37 500			37 500		
Actions auto-détenues	32 200	1,08%	--	32 200	0,90%	--
Public	211 674	7,08%	3,79%	232 698	6,49%	3,77%

Lorsqu'un actionnaire détient des actions depuis plus de deux ans, celle-ci peuvent devenir des actions à droit de vote double sur demande de l'actionnaire concerné.

IV – FACTEURS DE RISQUES

IV.1 - Risques considérés dans leur ensemble :

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs autres que ceux présentés.

La Société n'identifie pas, à ce jour, de stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur ses opérations.

Les risques que la Société estime comme les plus significatifs sont les suivants :

IV.2 - Risques de marchés :

a) Risque de change :

Si l'essentiel des ventes du Groupe s'effectue en Euros, en revanche une part importante des achats du Groupe est libellée en USD, ce qui génère par conséquent un risque de change.

Pour couvrir ce risque, le Groupe peut être amené à souscrire des instruments financiers dérivés de couverture.

Les cours de référence interne sont révisés à chaque campagne d'achat afin de maîtriser l'impact des variations monétaires sur les marges.

Le Groupe, pour répondre à ses marchés (appels d'offres), se fixe un cours pivot (base pour la fixation des prix de vente) révisé une à plusieurs fois dans l'année en fonction de l'évolution de la devise.

Le Groupe peut être couvert selon ses besoins en devises qui s'élèvent en moyenne à 3,2 millions de dollars par mois.

Toutefois la politique de couverture a été limitée au cours de l'exercice par opposition à celle pratiquée au cours des exercices précédents, compte tenu de la possibilité de mettre en place des outils de couverture sur des périodes plus courtes, et ce en relation avec nos banques conseils.

Au 31 décembre 2019, le Groupe n'avait ainsi aucun encours d'instruments financiers dérivés de couverture.

En cas de hausse moyenne de 0,1 dollar US de la devise sur l'exercice et en considérant que le Groupe réviserait ses prix de vente après 6 mois, le résultat (avant impôt) subirait un impact négatif d'environ 1,7M€ en l'absence de toute couverture de change.

b) Risque de taux d'intérêt :

Le risque de taux provient directement des conditions des emprunts que le Groupe a contractés et des placements qu'il a réalisés. Le Groupe utilise des financements à taux fixe ou variable (Euribor), qu'il s'agisse de concours court terme ou de dettes financières à moyen ou long terme.

L'exposition du Groupe aux variations de taux d'intérêt est due principalement à son endettement. En complément, les lignes de crédit à disposition du groupe (découverts bancaires et avances BPI) représentent un total de 13,0 M€ au 31 décembre 2019, dont 8,3 M€ étaient utilisés à cette date. Elles sont à taux variable (Euribor 1 mois ou 3 mois). Enfin, au cours de l'exercice, des financements obligataires long terme à taux fixe ont été souscrits pour un montant total de 5,7 M€.

En cas de variation des taux d'un point, l'impact sur les résultats serait de 83 K€ (hors effet de l'impôt).

c) Risque de liquidité :

Ce risque correspond au fait que le Groupe ne puisse pas faire face aux besoins générés par son activité.

Des procédures de reporting financier ont été mises en place dans l'ensemble du Groupe afin de suivre ce risque au plus près. Le Groupe s'assure de l'existence de lignes de crédit court et moyen terme en adéquation avec le niveau de son activité et les variations induites au regard du besoin en fonds de roulement et du remboursement des échéances.

Le Groupe négocie et obtient régulièrement le renouvellement de ses différents concours bancaires à court terme, et dispose ainsi des ressources nécessaires à son exploitation. Il dispose également de la possibilité de mobiliser ses créances.

Par ailleurs, le Groupe est en mesure de renouveler certains de ses passifs financiers (i) par sa capacité de remboursement des emprunts à moyen terme classiques et (ii) par l'attention particulière qu'il porte à la baisse de son ratio d'endettement.

Au 31 décembre 2019, le Groupe dispose de ressources non utilisées pour un montant total de 4,7 M€, dont 2,3 M€ de concours bancaires et 2,4 M€ d'avances BPI, hors lignes d'escompte et de crédit d'import révisables.

Le Groupe procède à une revue spécifique de son risque de liquidité. Il considère maîtriser ce risque de liquidité et être en mesure de faire face à ses échéances à moins d'un an dans les douze prochains mois, sans financements complémentaires par rapport aux financements disponibles, hormis les financements mobilisables pour d'éventuelles croissances externes.

d) Risque lié au remboursement des emprunts :

Ce risque correspond à la possibilité que le Groupe ne puisse faire face aux échéances de dettes financières liées aux emprunts contractés.

L'ensemble des contrats de prêts relatifs aux emprunts en cours contient des clauses d'exigibilité anticipée, à savoir notamment :

- non-paiement à la bonne date d'une somme quelconque devenue exigible,
- en cas de modification importante de la nature, de la capacité ou du patrimoine de l'emprunteur, ainsi que de sa structure juridique, financière, industrielle ou commerciale sauf accord express de la banque,
- non-respect des engagements pris auprès des établissements financiers.

e) Risque d'action :

Les actions propres détenues résultent exclusivement du contrat de liquidité confié à une société d'investissement.

Elles sont enregistrées dans les comptes consolidés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres.

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement est constitué principalement de SICAV et Fonds Communs de Placement sans composante actions.

Le Groupe n'utilise pas d'instruments de couverture pour couvrir ces positions.

f) Risque sur matières premières :

Il correspond au risque que les évolutions du cours des matières premières incluses dans les produits vendus par le Groupe ne puissent pas être répercutées à ses clients finaux.

Pour gérer valablement le risque matières premières, le Groupe tente d'apprécier l'exposition à ce risque et d'appréhender les conséquences effectives et probables des fluctuations de cours.

Les principales matières premières utilisées dans les produits EUROMEDIS sont le latex, le coton, les dérivés du pétrole, la pâte à papier.

Les conditions tarifaires des contrats d'approvisionnement en matières premières (prix fixe ou prix indexé, etc.) s'effectuent sur un produit fini incluant les matières premières.

Les contrats passés avec les clients permettent le plus souvent de leur répercuter les évolutions des prix d'achats des matières premières dans un délai de 3 à 4 mois.

La gestion du risque matières premières est réalisée principalement au niveau de la société LABORATOIRES EUROMEDIS et prévoit que, dans le cadre de l'exercice budgétaire, un prix cible « budget » soit défini et réactualisé mensuellement.

Aucun Produit dérivé n'est utilisé pour couvrir le risque matières premières.

Le Groupe estime au 31 décembre 2019 que sur un total de 35,3 M€ d'achats import de marchandises, environ deux tiers sont exposés à une variation du cours des matières premières.

La composante « matière première » représente environ 50 % du coût d'achat de ces produits.

Par ailleurs, les répercussions tarifaires possibles sont les suivantes :

- 50 % des achats ne sont pas impactés par ce risque puisque le Groupe a structuré ses achats de manière à pouvoir répercuter immédiatement la variation des matières premières à ses clients revendeurs et pharmaciens.
- 50 % peuvent être répercutés dans un délai de quatre mois environ auprès de la clientèle hospitalière du Groupe.

En conséquence, en cas de variation des cours des matières premières à la hausse de 10 %, le résultat (avant impôt) subirait un impact négatif d'environ 294 K€.

g) Risque de marché :

Ce risque correspond au fait que les variations de prix de marché (cours de change, taux d'intérêt, prix des instruments de capitaux propres) affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus.

La gestion de ce risque a pour objet de contrôler l'exposition au risque de marché et/ou les limites acceptables en termes de risque/rentabilité.

h) Risque de contrepartie :

Ce risque correspond aux possibles pertes financières liées aux inexécutions contractuelles d'un client. Néanmoins, les principaux clients du Groupe sont relativement solvables dans la mesure où il s'agit de collectivités médicales.

Tout nouveau client (clinique, revendeur et pharmacien) fait l'objet d'une enquête de solvabilité auprès d'une compagnie spécialisée.

A titre de précaution, le Groupe a souscrit un contrat d'assurance-crédit pour couvrir sa clientèle, que ce soit à l'export ou en France pour la clientèle de revendeurs, de pharmacies et de cliniques.

Le risque sur les créances clients est géré à différents niveaux :

- Pour l'activité « Distribution », les clients sont des professionnels de la santé, des caisses d'assurance maladie, des mutuelles, et constituent donc une clientèle solvable permettant de considérer ce risque comme marginal. En revanche, pour la clientèle de particuliers ce risque existe mais ne porte toutefois que sur la part résiduelle non prise en charge par la sécurité sociale.

Ces créances sont suivies en interne quotidiennement et les processus de recouvrement sont immédiatement mis en place.

- Pour l'activité « Produit à marque propre » (LABORATOIRES EUROMEDIS) et pour les produits de la filiale BIOMAT, le Groupe utilise des opérations de cession/avance de trésorerie de la BPI pour gérer son risque de liquidité. En raison de la clientèle composée essentiellement d'hôpitaux, le risque de créances impayées avec la BPI reste faible. Le reste du chiffre d'affaires est réalisé auprès de collectivités médicales privées (cliniques, maisons de retraite, EHPADS, notamment).

IV.3 - Risques liés à l'activité du Groupe :

a) Risques commerciaux :

Le Groupe constate une concentration de sa clientèle hospitalière et des collectivités médicales, ce qui induit une pression sur les prix et les marges dans la mesure où le chiffre d'affaires de LABORATOIRES EUROMEDIS, l'entité principale, est réalisé pour l'essentiel sur appels d'offres lancés par ces entités.

Le Groupe fait face à ces contraintes en répondant à des appels d'offres de grande ampleur, tout en diversifiant à la fois ses réseaux de distribution et ses segments de clientèle.

Le Groupe estime son risque de dépendance par rapport aux principaux clients maîtrisé.

b) Risques liés aux fournisseurs :

Le Groupe compte environ 500 fournisseurs réguliers et aussi souvent que possible au minimum deux fournisseurs par type de produits.

Les fournisseurs de LABORATOIRES EUROMEDIS (Produits à marque propre) sont situés principalement en Asie. Ils sont soumis à un risque de fluctuation de matières premières notamment pour le latex, le coton et les produits pétroliers.

Les fournisseurs de PARAMAT (Distribution) sont principalement situés en Europe.

EUROMEDIS GROUPE et ses filiales ne signent pas d'engagement de volume avec leurs fournisseurs. Les conditions tarifaires sont renégociées tous les quatre mois, sauf en cas de variation importante des devises ou des matières premières. Il est possible de répercuter auprès de la clientèle du Groupe les variations de prix subies par les fournisseurs, à condition de faire preuve de la réactivité suffisante.

c) Risques liés aux restrictions budgétaires des dépenses de santé en France :

La progression du vieillissement de la population et l'augmentation corrélative des besoins médicaux conduisent les pouvoirs publics à maîtriser autant que possible les dépenses de santé en France. Le Groupe répond à des besoins de dispositifs médicaux en progression, mais leur prise en charge par les organismes sociaux conduit à des restrictions budgétaires des hôpitaux et des collectivités médicales.

Ces restrictions budgétaires ne portent pas sur l'ensemble des produits de la gamme d'EUROMEDIS GROUPE et de ses filiales.

Pour répondre à ce risque, EUROMEDIS GROUPE et ses filiales diversifient leurs clients, leurs gammes de produits à des prix aussi compétitifs et ciblant des besoins aussi fondamentaux que possible, en densifiant la présence sur le territoire avec les magasins PARAMAT, adhérents ou intégrés.

Il existe un risque de limitation accrue des remboursements, mais il n'est pas possible d'en mesurer l'impact sur l'activité dans la mesure où les produits sur lesquels vont porter ces limitations ne sont pas identifiés.

d) Risques liés à la gestion des stocks :

L'expiration de la date de péremption et la perte sur stocks constituent un risque significatif dans le type d'activité réalisée par le Groupe.

La société EUROMEDIS GROUPE s'est dotée des outils de gestion de type ERP nécessaires pour optimiser la commercialisation et la gestion des stocks.

Actuellement des inventaires tournants sont effectués tous les mois par les Directeurs de zones pour la division distribution. Le contrôle des résultats est réalisé par le contrôleur de gestion.

Pour les produits à marque propre de la société LABORATOIRES EUROMEDIS, le directeur Logistique est en charge de ce contrôle.

e) Risques liés à la défaillance d'un produit :

La distribution d'un produit défectueux peut être à l'origine d'un problème de santé publique car le Groupe, par sa filiale LABORATOIRES EUROMEDIS, prend en charge la responsabilité des produits et de leur bonne utilisation vis-à-vis du consommateur final du fait de son propre marquage CE.

Une procédure spéciale de contrôle en amont et en aval de la réception des produits en particulier provenant d'Asie, permet de vérifier le respect des caractéristiques des cahiers de charge établis entre les fournisseurs et LABORATOIRES EUROMEDIS.

Pour faire face au risque de défaillance d'un produit, le Groupe a souscrit une assurance responsabilité civile couvrant l'après mise en circulation des produits.

f) Risques industriels liés à l'environnement :

Les activités d'EUROMEDIS GROUPE et de ses filiales n'ont pas le caractère d'activité polluante. Néanmoins, afin de répondre à une demande de plus en plus pressante de ses clients hôpitaux publics, le Groupe a décidé de mettre en place, via la société LABORATOIRES EUROMEDIS, les actions suivantes :

- *Actions et engagements pour l'impact écologique :*
Plusieurs sous-traitants ont décidé de suivre cette voie de la certification pour optimiser la réduction de la production de déchets et mettre en œuvre des processus de fabrication écologiquement propres.

- *Cycle de fabrication et d'acheminement :*
La demande du Groupe au regard des limitations de la pollution environnementale fait partie intégrante des cahiers des charges des sous-traitants de la filiale LABORATOIRES EUROMEDIS.
- *Réduction de la consommation de papier et dématérialisation de la transmission documentaire :*
Le Groupe a mis en place un système informatique ERP afin d'optimiser les relations Clients/Euromedis/Fournisseurs. Cet ERP réduit le papier utilisé tant dans les laboratoires que chez les partenaires (clients et fournisseurs).

IV.4 - Faits exceptionnels et litiges :

A la connaissance de la Société, il n'existe pas au 31 décembre 2019, ni à la date d'établissement du présent rapport, de faits exceptionnels ou litiges pouvant avoir, ou ayant eu dans le passé, une incidence matérielle sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine d'EUROMEDIS GROUPE et de ses filiales.

V - PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous précisons que la participation des salariés au capital de la Société à la clôture de l'exercice représente 1 250 actions.

VI - ACTIONNARIAT SALARIE ET PRINCIPE D'AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX SALARIES

Nous vous demandons de prendre acte de ce que les actions détenues par les salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce, ne représentent pas 3 % du capital social.

VII. RESULTATS – AFFECTATION

VII.1 - Examen des comptes sociaux d'EUROMEDIS GROUPE

Vous trouverez, ci-après, la présentation détaillée des comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le chiffre d'affaires s'est élevé à 2 268 k€ contre 2 864 k€ pour l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 81 k€ contre 24 k€ pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 1 014 k€ contre 1 165 k€ pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 51 k€ contre 38 k€ pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 887 k€ contre 1 128 k€ pour l'exercice précédent, et le montant des charges sociales s'élève à 348 k€ contre 556 k€ pour l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève à 19 personnes contre 21 pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 5 k€ contre 20 k€ pour l'exercice précédent. Le montant des autres charges s'élève à 49 k€ contre 123 k€ pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 2 354 k€ contre 3 030 k€ pour l'exercice précédent. Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à (5) k€ contre 125 k€ pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de (18) k€ contre (2 366) k€ pour l'exercice précédent, il s'établit à (23) k€ contre (2 242) k€ pour l'exercice précédent.

Le résultat financier au 31 décembre 2019 est principalement impacté par :

- Des produits de participations pour 105 k€
- Des charges d'intérêts pour 174 k€

Après prise en compte :

- Du résultat exceptionnel de (1 305) k€ contre (3 033) k€ pour l'exercice précédent
- D'une charge d'IS de 248 k€ contre un produit de 3 k€ pour l'exercice précédent

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 se solde par une perte de (1 576) k€ contre (5 271) k€ pour l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2019, le total du bilan de la Société s'élevait à 31 359 k€ contre 27 900 k€ pour l'exercice précédent.

VII.2 - Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de 1 576 k€.

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 1 576 k€ en totalité au compte « Report à Nouveau » qui s'élèverait ainsi à 7 145 k€.

Nous vous proposons également de ne pas distribuer de dividendes.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres seraient de 11 313 k€.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices et la part éligible à l'abattement prévu par l'article 158 dudit Code, ont été les suivants :

EXERCICE	DIVIDENDE par action	ELIGIBILITE A L'ABATTEMENT PREVU A L'Art 158 du CGI
31 juillet 2016	0,09 €	0,09 €
31 juillet 2017	néant	néant
31 décembre 2018	néant	néant

VII.3 - Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code s'élèvent à un montant global de 7 k€ qui ont donné lieu à une imposition de 2 k€.

VIII - TABLEAU DES RÉSULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, figure ci-dessous le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

En milliers d'Euros	31/12/2019	31/12/2018	31/07/2017	31/07/2016	31/07/2015
I – Situation financière en fin d'exercice :					
a) Capital social	5 982	5 982	5 982	5 982	5 982
b) Nombre d'actions émises	2 990 971	2 990 971	2 990 971	2 990 971	2 990 971
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	592 260	0	0	0	0
II – Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	2 268	2 864	2 121	1 915	2 039
b) Bénéfices avant impôt, amortissements et provisions	- 1 128	- 3 196	197	45	1 437
c) Impôt sur les bénéfices	248	-3	-788	-681	-448
d) Bénéfices après impôts, amortissement et provisions	- 1 576	-5 271	-298	205	1 696
e) Résultat distribué	0	0	0	269	359
f) Participation des salariés	0	0	5	21	23
III – Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfices après impôts, mais avant amortissement et provisions	- 0,46	- 0,96	0,33	0,24	0,63
b) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	- 0,53	- 1,76	-0,10	0,07	0,57
c) Dividende versé à chaque action	0	0	0	0,09	0,12
IV – Ventilation de la nature des actions					
a) Nombre d'actions à dividende prioritaire	0	0	0	0	0
b) Nombre maximum d'actions futures à créer	592 260	0	0	0	0
c) Par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
V - Personnel					
a) Nombre de salariés	19	21	20	21	14
b) Montant de la masse salariale	887	1 128	777	741	731
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres)	348	556	317	310	318

IX - CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 225-40 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce conclues et approuvées au cours d'exercices antérieurs et qui se sont poursuivies durant l'exercice écoulé, étant par ailleurs précisé que quatre conventions nouvelles ont été autorisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019. Votre Conseil d'Administration a régulièrement procédé à leur examen lors de ses séances du 24 juin 2019, 11 septembre 2019, 14 octobre 2019 et du 11 décembre 2019.

Vos Commissaires aux Comptes ont été dûment avisés de ces conventions qu'ils ont décrites dans leur rapport spécial.

X - CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-39 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous rappelons qu'aux termes de l'article L. 225-39 du Code de commerce, les dispositions de l'article L. 225-38 ne sont pas applicables aux conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Nous vous informons que les opérations intervenues entre les différentes sociétés du Groupe EUROMEDIS constituent des conventions de la nature de celles visées à l'article L. 225-39 du Code de commerce.

XI - CONVENTIONS VISEES A L'ALINEA 13 DE L'ARTICLE L. 225-102-1 DU CODE DE COMMERCE

En application des dispositions de l'article L. 225-102-1, alinéa 13 nouveau issu de l'ordonnance n° 2014-863 du 31 juillet 2014, nous vous précisons qu'aucune convention portant sur des opérations courantes et non conclue à des conditions normales, intervenue, directement ou par personne interposée, entre, d'une part et selon le cas, le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, de la Société et, d'autre part, une autre société dont la Société possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital.

XII - INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

XII.1. Informations sociales

Les tableaux font état des situations du GROUPE au 31 décembre de chaque année sauf pour l'année 2017.

✓ L'Effectif

	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018	Au 31 juillet 2017
Hommes	133	135	163
Femmes	112	126	131
Total	245	261	294

A compter de l'année 2017, l'effectif prend en compte les collaborateurs de la société FOURES.

✓ L'Age et L'Ancienneté

		2019	2018	2017	2016
Age moyen	Hommes	43,65	44,37	41,33	41,66
	Femmes	42,97	42,04	42,44	41,24
Ancienneté moyenne	Hommes	9,54	9,89	8,71	8,72
	Femmes	9,84	8,96	8,97	8,85

✓ Les Départs

	2019	2018	2017	2016	2015
Démissions et ruptures conventionnelles					24
Démissions	19	24	17	8	
Ruptures Conventionnelles	14	18	13	16	
Licenciements	13	22	7	13	7
Fin de CDD	12	53	37	39	29
Retraite	3	6	2	4	
Fin de période d'essai	13	8	3	6	3
Décès	1	0	2		
Autre	3	1			
Total	78	132	81	86	63

✓ Organisation du temps de travail

	2019	2018	2017	2016
Temps plein	235	250	281	250
Temps partiel	10	11	10	12
Total	245	261	291	262

Absences en jours	2019	2018	2017	2016
Maladie et cures	1677	2551	1924	2865
Accident du travail	295	567	235	406
Maternité	89	478	170	249
Total	2061	3596	2329	3520

✓ Evolution des rémunérations (charges incluses)

	2019	2018*	2017	2016
Moyenne annuelle en Euros	45 079	44 180	40 195	40 228
Sur un effectif moyen de	252	277	288	276

*La moyenne annuelle a été calculée sur 12 mois

✓ Rémunération brute mensuelle moyenne, en Euros

		2019	2018	2017
Non Cadres	Hommes	2 211	2 140	2 120
	Femmes	2 181	2 132	2 099
Cadres	Hommes	4 620	4 643	4 631
	Femmes	4 213	4 362	4 388

✓ Charges salariales globales, en milliers d'Euros

	2019	2018	2017	2016
Frais de personnel	11 360	17 337*	11 714	11 686
Valeur ajoutée	11 084	21 632	14 492	15 308
Ratio Frais de personnel/VA	1,02	0,80	0,81	0,76

*Les frais de personnel de l'année 2017/2018 sont sur 17 mois.

✓ Montant moyen brut de la participation par bénéficiaire, en Euros

	2019	2018	2017	2016
Participation	0 €	0 €	153 €	632 €
Intéressement				
Total	0 €	0 €	153 €	632 €

✓ Accident du travail

	2019	2018	2017
Nombre d'accident du travail	15	14	6

✓ Nombre de travailleurs handicapés

	2019	2018	2017	2016
Nombre de travailleurs handicapés	9	5	2	2

XII.2 - Informations environnementales

L'activité de la Société n'étant pas de caractère industriel, celle-ci ne saurait être susceptible de porter atteinte à l'équilibre biologique et à l'environnement en général.

Les infrastructures du Groupe sont composées de locaux de stockage (plateforme où sont entreposés les matériels destinés à la vente ou à la location) ou d'agences ouvertes au public.

Toutefois, soucieux de son impact sur l'environnement, le Groupe a mis en place une charte qualité et environnementale.

Le système de management intègre la certification ISO 13485 propre aux dispositifs médicaux.

Dans le même temps, le groupe reste soucieux dans le choix de ses fournisseurs quant au respect de leur responsabilité sociale et environnementale et sont ainsi systématiquement évalués.

Des critères environnementaux ont été intégrés dans les contrats.

✓ *Actions et engagements pour l'impact écologique :*

Plusieurs sous-traitants ont décidé de suivre la voie de la certification ISO 14001 (mise en place d'actions comme la réduction de la production de déchets ou encore utilisation des énergies renouvelables).

Ainsi, l'amélioration écologique des process de fabrication est constante et les produits sont de plus en plus respectueux de l'environnement.

✓ *Cycle de fabrication et d'acheminement :*

L'étude du cycle de vie de nos produits a permis de définir les critères environnementaux

à suivre par nos fournisseurs. Ces derniers sont définis dans les contrats et spécifient les points suivants :

- Etude des process utilisés et recherche des améliorations dans le domaine de la pollution environnementale (consommation énergétique, rejets des polluants, etc.),
- Traitement et recyclage des déchets,
- Suivi des émissions de CO2 afin d'évaluer les quantités émises et les possibilités de réductions,
- Etudes logistiques sur :
 - Les packagings recyclables
 - Les volumes transportés
 - Les moyens de transports
 - L'ensemble des fournisseurs est évalué lors d'audit ponctuels sur site
- Réduction de la consommation de papier et dématérialisation de la transmission documentaire

Le Groupe a mis en place et développé un système informatique (ERP), afin d'optimiser les relations Clients/Euromedis/Fournisseurs.

Cet ERP permet la réduction notable du papier utilisé aussi bien dans les laboratoires que chez les partenaires (Clients- Fournisseur).

D'une manière générale, EUROMEDIS GROUPE fait ses meilleurs efforts dans le cadre de l'exercice de ses activités afin d'obtenir de ses fournisseurs, sous-traitants et prestataires de services internationaux qu'ils prennent l'engagement d'exercer leurs activités en évitant ou limitant, autant que les techniques disponibles le permettent, les atteintes à l'environnement.

✓ *Perspectives futures :*

Le Groupe EUROMEDIS évolue de façon constante du fait de sa politique de développement ambitieuse. Sur le plan environnemental, des moyens humains et financiers sont mis en œuvre pour améliorer les performances et réfléchir à des solutions de développement durable innovantes et pérennes.

XIII. OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D' ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, aucune opération n'a été réalisée en vertu des dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-186 dudit Code relatifs aux options d'achat et de souscription d'actions.

XIV. ACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

Usant de la faculté que l'Assemblée Générale, chaque année et pour la dernière fois le 24 juin 2019, lui consent pour 18 mois, le Conseil d'Administration a procédé à l'acquisition et la vente de titres EUROMEDIS GROUPE dans le cadre du contrat de liquidité.

Ainsi, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, la société a acquis 22 942 actions dans le cadre de la régulation des cours sur la base d'un cours moyen pondéré de 5,45 €, soit un montant global de 125 016 €. Elle a par ailleurs cédé 15 603 actions sur la base d'un cours moyen pondéré de 5,19 €, soit un montant global de 80 943 €.

Au 31 décembre 2019, la société détenait un total de 32 200 actions propres.

Nous vous proposons, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, de renouveler pour une nouvelle période de dix-huit mois l'autorisation faite au Conseil d'Administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions et en vue, le cas échéant, de les annuler. Cette autorisation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

XV. ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, nous vous communiquons les informations relatives aux opérations d'attribution gratuite d'actions effectuées au profit du personnel et/ou mandataires sociaux du Groupe ne détenant pas plus de 10 % du capital social de notre Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

L'Assemblée Générale Mixte en date du 24 juin 2019 a renouvelé l'autorisation donnée à votre Conseil d'Administration de consentir, en une ou plusieurs fois, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, des attributions gratuites d'actions de la société EUROMEDIS GROUPE. Cette autorisation a été renouvelée pour une période de trente-huit mois ayant commencé à courir à compter de l'assemblée du 24 janvier 2018.

Votre Conseil d'Administration n'a pas mis en œuvre l'autorisation donnée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

XVI. DELEGATIONS DE COMPETENCES ET DE POUVOIRS EN FAVEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET AUTORISATIONS FINANCIERES

Nous vous proposons de renouveler l'ensemble des autorisations et délégations de compétences à votre Conseil d'Administration afin de permettre à votre Société de continuer à disposer, avec rapidité et souplesse, des moyens nécessaires, le cas échéant, à son financement.

Votre Conseil d'administration émettra un rapport complémentaire en cas d'utilisation de ces autorisations ou délégations de compétences.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100, alinéa 7 du Code de commerce, information en sera donnée chaque année à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

Tableau de délégations des pouvoirs :

Le tableau ci-après rappelle les délégations consenties par l'assemblée générale du 24 juin 2019 au Conseil d'Administration. Aucune de ces délégations n'a été mise en œuvre au cours du dernier exercice clos.

DATE AG	DUREE	N° RESO	DELEGATIONS	
24 juin 2019	18 mois	19ème	Autorisation donnée en vue de l'achat par la Société de ses propres actions dans la limite de 10 % du capital social	
24 juin 2019	18 mois	20ème	Autorisation donnée en vue de réduire le capital social par l'annulation des actions détenues en propre par la Société dans la limite de 10% du capital social par période de 24 mois.	
24 juin 2019	38 mois	21ème	Autorisation en vue de procéder, au profit des salariés et mandataires sociaux de la Société ou de son Groupe, à des attributions gratuites d'actions dans la limite de 10 % du capital social au jour de l'attribution.	
24 juin 2019	26 mois	22ème	Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS, dans la limite d'un plafond de : <ul style="list-style-type: none"> - 15.000.000 Euros si émission de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société, autres que des titres de créance, - 5.000.000 Euros si émission de titres de créance. 	<ul style="list-style-type: none"> - Plafond commun aux 21, 22, 23, 24 et 25^{ème} résolutions - Plafond commun aux 23, 27 et 29ème résolutions
24 juin 2019	26 mois	23ème	Autorisation en vue d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires avec suppression du DPS, dans le cadre d'une offre au public. Exclusion des actions de préférence dans la limite d'un plafond de : <ul style="list-style-type: none"> - 5.000.000 Euros hors émission de titres de créance, - 50.000.000 Euros si émission de titres de créance. 	Plafond commun à la 24 ^{ème} résolution

DATE AG	DUREE	N° RESO	DELEGATIONS	
24 juin 2019	26 mois	24ème	Autorisation en vue d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires avec suppression du DPS, dans le cadre d'une offre par placement privé Exclusion des actions de préférence dans la limite de 20% du capital par an, dans la limite d'un plafond de : - 5.000.000 Euros hors émission de titres de créance - 50.000.000 Euros si émission de titres de créance	Plafond commun à la 23 ^{ème} résolution
24 juin 2019	26 mois	25ème	Autorisation de procéder à une augmentation de capital par incorporation de primes, réserves ou bénéfices dans la limite d'un montant total de 5.000.000 Euros	Plafond commun à la 22 ^{ème} résolution
24 juin 2019	26 mois	26ème	Autorisation de fixer le prix d'émission de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 10% du capital dans le cadre d'une offre au public sans DPS. Possibilité de déroger, pour les émissions décidées dans le cadre de la 19 ^{ème} résolution sur 12 mois, aux conditions de fixation du prix prévues à la 21 ^{ème} résolution, selon : - Soit : prix émission = moyenne des cours constatés au cours des 6 derniers mois - Soit : prix émission = cours moyen pondéré du marché au jour précédent l'émission avec une décote maximale de 20%	Montant nominal total d'augmentations de capital s'impute sur le plafond global de la 22 ^{ème} résolution
DATE AG	DUREE	N° RESO	DELEGATIONS	
24 juin 2019	26 mois	27ème	Autorisation de procéder à une augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature (titres de Société ou valeurs mobilières donnant accès au capital) : Plafond du montant nominal d'augmentation de capital = 10% du capital social Cette délégation emporte renonciation du DPS.	Le montant des augmentations de capital s'imputera sur le plafond de la 22 ^{ème} résolution
24 juin 2019	26mois	28ème	Autorisation d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentations de capital (décidées en application des 22 ^{ème} à 25 ^{ème} résolutions), avec ou sans DPS, en cas de demandes excédentaires : Pendant un délai de 30 jours de la clôture de la souscription dans la limite	Sous réserve du respect du plafond de la résolution en application de laquelle l'émission est décidée.

24 juin 2019	26 mois	29ème	de 15% de l'émission initiale au même prix que celui de l'émission initiale. Autorisation d'émettre toutes valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, à concurrence d'un montant nominal maximal de 15.000.000 Euros	
24 juin 2019	26 mois	30ème	Autorisation de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés adhérents à un PEE, par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires. Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital est fixé à 250.000 Euros.	Plafond des augmentations de capital de 250.000 Euros est autonome et distinct des plafonds d'augmentations de capital visés au titre des 22ème à 30ème résolutions.

XVII. DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, la décomposition, à la date du 31 décembre 2019, des délais de paiement des fournisseurs hors taxes par date d'échéance est la suivante :

	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
A/ Tranches de retard de paiement					
Montant total TTC des factures concernées (en Euros)	8 567	9 260	29 050	2 728	49 605
% du montant total TTC des achats de l'exercice	0,7%	0,8%	2,4%	0,2%	4,2%
B/ Factures exclues du A/ relatives a des dettes litigieuses non comptabilisées					
Montant total TTC des factures concernées	Non applicable				
B/ Délais de paiement de référence utilisés					
Délai de paiement utilisé pour le calcul des retards de paiement	30 jours date de facture				

Nous vous précisons que ces montants ne prennent en compte que ceux facturés à la date de clôture de l'exercice.

XVIII. DELAIS DE PAIEMENT DES CLIENTS

	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
A/ Tranches de retard de paiement					
Montant total TTC des factures concernées (en Euros)	150 900	130 507	152 077	57 255	490 739
% du Chiffre d'Affaires TTC de l'exercice	5,5%	4,7%	5,5%	2,1%	17,8%
B/ Factures exclues du A/ relatives a des créances litigieuses non comptabilisées					
Montant total TTC des factures concernées	Non applicable				
B/ Délais de paiement de référence utilisés					
Délai de paiement utilisé pour le calcul des retards de paiement	30 jours fin de mois				

Les créances clients ci-dessus sont exclusivement des créances intra-groupes.

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1.1 Rapport du Président du Conseil d'Administration établi conformément à l'article L 225-37 du Code de commerce

Le présent rapport est présenté à l'Assemblée Générale des actionnaires de la société EUROMEDIS GROUPE du 3 juillet 2020 conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Il est destiné à rendre compte :

- des références faites à un code de gouvernement d'entreprise,
- de la composition du Conseil de Surveillance,
- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance,
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

I. Gouvernance d'entreprise

Code de référence

Il a été choisi de se référer au code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites (VaMPs) établi par MIDDLENEXT, disponible sur le site de MiddleNext (www.middlenext.com) dans la rubrique « actualités », ci-après « le code de référence », estimant qu'il est le plus adapté à la taille et à la structure de l'actionariat de votre Société.

Le code MiddleNext contient des points de vigilance qui rappellent les questions que le Conseil d'Administration doit se poser pour favoriser le bon fonctionnement de la gouvernance ainsi que des recommandations.

Composition du Conseil d'Administration et conditions de préparation et d'organisation de ses travaux

I.1 – Composition du Conseil d'Administration

L'article 14.1 des statuts de votre Société dispose que le Conseil d'Administration est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, nommés pour une durée de trois années. Il n'est pas nécessaire, pour être élu membre du Conseil d'Administration, d'être propriétaire d'actions de la Société.

Le Conseil d'Administration exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par la Direction Générale. Il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil d'Administration doit autoriser au préalable la Direction Générale à conclure les prêts, les emprunts, les achats, échanges et ventes d'établissements commerciaux, les achats d'immeubles, la

constitution de sociétés et tous apports à des sociétés constituées, ou à constituer, ainsi que toute prise d'intérêt dans ces sociétés, les sûretés, cautions, avals ou garanties au nom de la société. Il autorise les conventions réglementées visées ci-après.

Il présente à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle ses observations sur le rapport du Président, ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Le Conseil d'Administration peut conférer à un ou plusieurs de ses membres tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés. Enfin, il peut révoquer la Direction Générale.

Le Conseil d'Administration a adopté son règlement intérieur lors de sa séance du 24 juin 2019.

Il est à ce jour composé de six membres dont la désignation suit :

- Monsieur Mathieu ROTURIER *Président*
Fin de mandat : lors de l'assemblée générale qui clos l'exercice du 31 décembre 2021
- Madame Danielle ROTURIER *Membre*
Fin de mandat : lors de l'assemblée générale qui clos l'exercice du 31 décembre 2021
- Société NINA,
représentée par Monsieur Joseph ASSELIN *Membre*
Fin de mandat : lors de l'assemblée générale qui clos l'exercice du 31 décembre 2021
- Société GST INVESTISSEMENTS,
représentée par Madame Sylvie TRAMIER *Membre*
Fin de mandat : lors de l'assemblée générale qui clos l'exercice du 31 décembre 2021
- Société KELLY,
représentée par Madame Marion TRAMIER *Membre*
Fin de mandat : lors de l'assemblée générale qui clos l'exercice du 31 décembre 2021
- Monsieur Jean-Pierre MONIN *Membre*
Fin de mandat : lors de l'assemblée générale qui clos l'exercice du 31 décembre 2021

A ce jour votre Conseil comprend trois femmes dont deux représentent des personnes morales nommées en qualité de membre, et se conforme donc à la loi dite « Copé-Zimmerman » n°2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle.

En conformité avec la recommandation n°7 du Code MiddleNext, chaque membre du Conseil est sensibilisé aux responsabilités qui lui incombent au moment de sa nomination et est encouragé à observer les règles de déontologie relatives à son mandat :

- se conformer aux règles légales de cumul des mandats,
- informer le conseil en cas de conflit d'intérêt survenant après l'obtention de son mandat,
- faire preuve d'assiduité aux réunions du Conseil et des Assemblées générales,
- s'assurer qu'il possède toutes les informations nécessaires sur l'ordre du jour des réunions du Conseil avant de prendre toute décision,
- respecter le secret professionnel.

Aucun mandat de membre du Conseil ne vient à échéance avec l'Assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

A la connaissance de la Société, aucun des membres du Conseil d'Administration, ni aucun des principaux dirigeants du Groupe n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années. Aucun de ses membres n'a participé en qualité de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation judiciaire au cours des cinq dernières années et aucun n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire. Aucun de ses membres n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur, ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, de conflit d'intérêts entre les intérêts privés des membres du Conseil d'Administration de la Société et leurs devoirs à l'égard de celle-ci. Aucun prêt ou garantie n'est accordé par la Société en faveur des membres du Conseil d'Administration.

I.3 - Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, 1° du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux.

✓ M. Mathieu ROTURIER

Société	Nature et échéance du mandat
SA EUROMEDIS GROUPE	Administrateur et Président Directeur Général Fin de mandat : 31/12/2021
SA LABORATOIRES EUROMEDIS	Administrateur et Président-Directeur Général Fin de mandat : 31/12/2024
SARL LABORATOIRES EUROMEDIS ITALIE	Gérant
SAS PARAMAT	Président

✓ Mme Danielle ROTURIER

Société	Nature et échéance du mandat
SA EUROMEDIS GROUPE	Administratrice Fin de mandat : 31/12/2021
SCI MAI	Gérant
SCI M.C.P.	Gérant
SCI R.S.E.	Gérant
SCI JCR	Gérant

✓ Société G.S.T. INVESTISSEMENTS

Société	Nature et échéance du mandat
SA Société Hôtelière de la Place Crillon	Administrateur
SA AUBERT FRANCE	Administrateur

SA SICATEC	Administrateur
SA EUROMEDIS Groupe	Administrateur

✓ **Société KELLY**

Société	Nature et échéance du mandat
SA EUROMEDIS Groupe	Administrateur
SA SICATEC	Administrateur
SA AUBERT FRANCE	Administrateur

✓ **Société NINA**

Société	Nature et échéance du mandat
SA EUROMEDIS Groupe	Administrateur

✓ **M Jean-Pierre MONIN**

Société	Nature et échéance du mandat
SA EUROMEDIS GROUPE	Administrateur Fin de mandat : 31/12/2021

I.4 – Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

Les membres du Conseil d'Administration sont convoqués dans le respect des dispositions statutaires.

Conformément à l'article L. 823-17 du Code de commerce, les Commissaires aux Comptes ont été convoqués à toutes les réunions du Conseil d'Administration qui examinent ou arrêtent les comptes annuels ou intermédiaires, ainsi qu'à toutes les assemblées d'actionnaires.

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des membres du Conseil d'Administration leur ont été communiqués avant les réunions et plus généralement dès qu'un événement majeur le justifie.

Réunions du Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil d'Administration s'est réuni à quatre reprises.

Ces réunions ont notamment porté sur :

- L'examen des comptes semestriels du groupe et de la Société au 30 juin 2019
- La souscription de financements obligataires
- L'examen du chiffre d'affaires trimestriel.

A l'issue de chaque réunion, un procès-verbal est établi par le secrétaire nommé par le conseil, communiqué sans délais à ses membres et approuvé lors de la réunion suivante.

Nous vous précisons que les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration au cours de la séance du 20 avril 2020.

I.5 - Conventions conclues par un mandataire social ou un actionnaire significatif de la société avec une filiale

En application des dispositions des articles L. 225-37-4, 2° et L. 225-68, alinéa 6 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'aucune convention n'est intervenue, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, et selon le cas, l'un des membres du Conseil d'Administration, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la Société et, d'autre part, une autre société dont la Société possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

I.6 - Observations sur le rapport de gestion et les comptes sociaux et consolidés

Nous vous rappelons que, conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Conseil d'Administration doit présenter à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle ses observations sur le rapport du Président ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Nous vous précisons que la Direction Générale a communiqué au Conseil d'Administration les comptes annuels dans le cadre de sa réunion du 20 avril 2020.

Vous avez par ailleurs entendu la lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exercice de leur mission de vérification et de contrôle des comptes sociaux ainsi que sur les conventions réglementées visées à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Nous vous présentons donc nos observations sur le rapport du Président ainsi que sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Après vérification et contrôle, nous estimons que les comptes annuels et le rapport de gestion du Président ne donnent lieu à aucune observation particulière.

De même, nous n'avons aucune réserve ni aucune observation à formuler sur l'opportunité des actes de gestion accomplis par la Direction Générale, ni sur une quelconque opération non obligatoirement soumise à notre autorisation, mais dont nous aurions eu connaissance par les vérifications et contrôles effectués dans le cadre de notre mission.

Nous vous précisons que la Direction Générale nous a tenus périodiquement informés des opérations sociales et de leurs résultats, notamment par la présentation de rapports trimestriels.

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2019 nous ont été communiqués dans les délais prévus par les dispositions statutaires.

Le contrôle de la régularité matérielle des comptes sociaux ne relève pas de notre compétence mais de la mission des Commissaires aux Comptes.

Nous n'avons néanmoins pas d'observations à présenter sur les options prises par la Direction Générale pour l'établissement et la présentation des comptes annuels, que ce soit en matière d'amortissements, de provisions, de charges à étaler, d'options fiscales ou en toute autre matière.

Nous approuvons la proposition d'affectation du résultat qui vous est soumise.

Quatre nouvelles conventions relevant de l'article L. 225-37 du Code de commerce ont été conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Deux conventions conclues et autorisées antérieurement se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé ainsi qu'il ressort du rapport spécial de vos Commissaires aux Comptes.

I.7 - Etat des délégations accordées par l'Assemblée Générale dans le domaine des augmentations de capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, 3° du Code de commerce, nous vous précisons que des délégations de pouvoirs et de compétences ont été accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, à savoir :

- procéder, au profit des salariés de la Société et de ses mandataires sociaux ou à ceux de son Groupe, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre, dans la limite de 10 % du capital de la Société au jour de l'attribution, moyennant une période d'acquisition de deux ans puis une période de conservation de deux ans, votre Conseil étant libre de déterminer l'identité des bénéficiaires, de fixer les conditions et critères d'attribution des actions.
- augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien de votre droit préférentiel de souscription, dans la limite d'un plafond global de 15 M€.
- augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de votre droit préférentiel de souscription, dans la limite d'un plafond global de 5 M€.
- augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de votre droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'une offre par placement privé visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, dans la limite d'un plafond global de 5 M€.
- augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres, dans la limite d'un plafond de 5 M€ en nominal.
- augmenter le capital social par émission, sans droit préférentiel de souscription, de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital dans la limite de 10 % du capital à la date de votre Assemblée, sur une période de douze mois, en dérogeant aux conditions de fixation de prix prévues à la douzième résolution.
- augmenter le capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières, donnant accès au capital dans la limite de 10 % du capital.
- augmenter, le cas échéant, le nombre d'actions ou de valeurs mobilières à émettre en cas d'augmentation de capital, avec ou sans droit préférentiel de souscription, afin de répondre à d'éventuelles demandes excédentaires, dans la limite de 10 % de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour celle-ci.
- émettre toutes valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance jusqu'à concurrence d'un montant nominal maximum de 15 M€.
- procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise dans la limite d'un plafond de 250.000 Euros.

I.8 - Rémunération des dirigeants

Il est préalablement rappelé que la loi dite « Sapin 2 » du 09 décembre 2016 a mis en place de nouvelles dispositions relatives au vote de l'Assemblée Générale des actionnaires sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé.

Il est ainsi prévu deux types de vote :

- Un premier vote relatif aux principes et aux critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président du Conseil d'Administration et à ses membres, ainsi qu'à la Direction Générale.
- Un second vote qui intervient l'année suivant celle de l'approbation de la politique de rémunération, et qui portera sur les montants de la rémunération versée ou attribuée au titre de l'exercice précédent et visera chaque dirigeant nominativement.

Ainsi, chaque année un vote portera sur la politique de rémunération applicable à chacun des dirigeants de la Société et un second sur le versement des éléments variables ou exceptionnels de leur rémunération respective au titre de l'exercice précédent.

a) Politique de rémunération applicable au Président du Conseil de Surveillance (jusqu'au 24 juin 2019)

La rémunération du Président du Conseil de Surveillance se décompose comme suit :

- **Rémunération fixe annuelle** : qui s'est élevée, pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 à un montant total de 47 250 € sur 6 mois. Cette rémunération est versée mensuellement.
Cette rémunération se décompose comme suit :
 - la rémunération au titre de l'article L.225-81 du Code de commerce
 - la rémunération des missions suivantes conformément à l'article L.225-84 du Code de commerce :
 - assister le Directoire, à la demande de ce dernier, dans des missions ponctuelles, sans pour autant intervenir dans la responsabilité opérationnelle de la Société ;
 - véhiculer la communication financière ;
 - suivre les fournisseurs historiques ;
 - rechercher des opérations de croissance externe en France et à l'étranger ;
 - réfléchir à l'évolution et à l'enrichissement des gammes par la recherche et l'adaptation de nouveaux produits ;
 - en outre, le Président du Conseil de Surveillance peut prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais engagés dans l'accomplissement de son mandat et des missions confiées.
- **Rémunération variable** : néant
- **Rémunération exceptionnelle** : néant
- **Actions gratuites** : néant
- **Avantages en nature** : néant
- **Jetons de présence** : néant

Suite à la modification du mode de gestion et de direction de la Société votée par l'Assemblée Générale Mixte du 24 juin 2019, aucune rémunération n'a été poursuivie au-delà de cette date.

b) Politique de rémunération applicable au Président du Conseil d'Administration (à compter du 24 juin 2019)

Suite à la modification du mode de gestion et de direction de la Société votée par l'Assemblée Générale Mixte du 24 juin 2019, le Président du Conseil d'Administration n'a perçu aucune rémunération au titre de son mandat au cours de l'exercice 2019.

En revanche, nous vous précisons que lui sont versées, à raison de ses fonctions dans la société LABORATOIRES EUROMEDIS, les sommes suivantes :

- **Rémunération fixe annuelle** : au titre de son contrat de travail en qualité de Responsable export et de Président Directeur Général, Monsieur Mathieu ROTURIER a touché une rémunération fixe annuelle de 48 258 € sur 6 mois.
- **Rémunération variable** : 3 021 €
- **Rémunération exceptionnelle** : néant
- **Actions gratuites** : néant
- **Avantages en nature** : néant

Il est proposé de maintenir cette politique de rémunération sur l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2020.

c) Politique de rémunération applicable aux membres du Conseil de Surveillance (jusqu'au 24 juin 2019)

La rémunération des membres du Conseil de Surveillance est composée des jetons de présence dont l'enveloppe globale votée par l'Assemblée Générale est à répartir entre les membres. En tant que de besoin, des rémunérations exceptionnelles pourront être envisagées si nécessaire.

Aucun jeton de présence n'a été versé aux membres du Conseil de Surveillance ni à son Président au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 eu égard aux résultats dudit exercice.

d) Politique de rémunération applicable aux membres du Conseil d'Administration (à compter du 25 juin 2019)

La rémunération des membres du Conseil d'Administration est composée des jetons de présence dont l'enveloppe globale votée par l'Assemblée Générale est à répartir entre les membres. En tant que de besoin, des rémunérations exceptionnelles pourront être envisagées si nécessaire.

Il est proposé de ne pas allouer de jetons de présence sur l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2020.

Aucun jeton de présence n'a été versé aux membres du Conseil d'Administration ni à son Président au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 eu égard aux résultats dudit exercice.

e) Politique de rémunération applicable à la Présidente du Directoire (jusqu'au 24 juin 2019)

La rémunération de la Présidente du Directoire se décompose comme suit :

- **Rémunération fixe annuelle** : 52 000 € sur 6 mois
- **Rémunération variable** : néant
- **Rémunération exceptionnelle** : néant
- **Actions gratuites** : néant
- **Avantages en nature** : 2 004 € sur 6 mois

f) Politique de rémunération applicable au membre du Directoire (jusqu'au 24 juin 2019)

Monsieur Mathieu ROTURIER, membre du Directoire, n'a bénéficié d'aucune rémunération au titre de son mandat de membre du Directoire de la Société.

En revanche, nous vous précisons que lui sont versées, à raison de ses fonctions dans la société LABORATOIRES EUROMEDIS, les sommes suivantes :

- **Rémunération fixe annuelle** : au titre de son contrat de travail en qualité de Responsable export et de Président Directeur Général, Monsieur Mathieu ROTURIER a touché une rémunération fixe annuelle de 48 258 € sur 6 mois
- **Rémunération variable** : 3 021 €
- **Rémunération exceptionnelle** : néant
- **Actions gratuites** : néant
- **Avantages en nature** : néant

Le montant global des rémunérations allouées, au titre de la période, aux dirigeants de l'entreprise consolidante s'élève à 181 012 € répartis de la manière suivante :

	Rémunération brute		Avantages en nature	Jetons de présence	Total
	fixe	variable			
Jean-Pierre Roturier <i>Président du Conseil de Surveillance (6 mois)</i>	47 250	0	0		47 250
Danielle Roturier <i>Présidente du Directoire (6 mois)</i>	52 000	0	2 004		54 004
Mathieu Roturier <i>Membre du Directoire (6 mois) – Président Directeur Général (6 mois)</i>	96 558	6 000	0		102 558
Total	195 808	6 000	2 004	0	203 812

Nous vous indiquons qu'aucun engagement dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement des fonctions ou postérieurement à celles-ci, n'a été pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux.

Les rémunérations des mandataires sociaux sont strictement liées à leur fonction dans les sociétés du Groupe et au niveau général de rémunération pratiqué dans le territoire de leur société.

Il vous sera demandé d'approuver la politique de rémunération applicable :

- Au Président du Conseil d'Administration et Directeur Général
- Aux membres du Conseil d'Administration

Ainsi que les rémunérations versées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

- Au Président du Conseil d'Administration et Directeur Général
- Aux membres du Conseil d'Administration
- Au Président du Conseil de surveillance
- Aux membres du Conseil de surveillance
- A la Présidente du Directoire
- Au membre du Directoire

D'une manière générale, la politique de rémunération qu'il vous est proposé d'approuver, a été définie de telle sorte qu'elle ne soit pas liée à des intérêts à court terme mais contribue aux intérêts et à la stratégie à long terme de la Société.

Informations concernant les Commissaires aux comptes

Le mandat de :

- la Société DFM EXPERTISE & CONSEIL, domiciliée à PARIS 15^{ème} – 50 rue Castagnary, Co-Commissaire aux Comptes titulaire,

prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui se réunira pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et les mandats de :

- la société FIDUCIAIRE METROPOLE AUDIT, domiciliée à ROUBAIX (59100) - 26 boulevard du Général de Gaulle, Co-Commissaire aux comptes titulaire,
- la société ADEQUACY, domiciliée à BONDUES (59910) - 5 rue du Pont d'Achelles, Co-Commissaire aux comptes suppléant,

prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui se réunira pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Information concernant les Comités

Comité d'audit : Le conseil d'Administration du 20 avril 2020 a décidé de s'attribuer les prérogatives du comité d'audit.

Comité des rémunérations : Le conseil d'Administration du 20 avril 2020 a décidé de s'attribuer les prérogatives du comité des rémunérations.

II. Principes et règles de détermination des rémunérations et des avantages alloués aux membres du Conseil d'Administration

Sur proposition de la Direction Générale, l'Assemblée Générale fixe le montant global des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration. Ce dernier détermine chaque année les modalités de répartition des jetons de présence entre ses membres.

Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 20 avril 2020, a décidé, eu égard au niveau de résultat, de ne pas distribuer les jetons de présence que l'Assemblée Générale du 24 juin 2019 avait attribué.

Il ne sera pas proposé à l'Assemblée Générale se réunissant le 26 juin 2020 d'attribuer de jetons de présence au Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Il est ici précisé que les membres du Conseil d'Administration ne bénéficient pas de rémunération différée, indemnité de départ ou engagement de retraite.

Informations prévues par l'article L.225-100-3 du code de commerce :

1° Structure du capital de la Société :

La structure du capital de la Société est la suivante :

Au 31 décembre 2019	Capital de base		Capital dilué	
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre d'actions	% du capital
Sous-total famille ROTURIER	748 682	25,03 %	748 682	20,89 %
Sous-total NINA	1 810 503	60,53 %	2 381 739	66,47 %
Investisseurs	187 912	6,28 %	187 912	5,24 %
Public et auto détenues	243 874	8,15 %	264 898	7,39 %
TOTAL	2 990 971	100,00 %	3 583 231	100,00 %

2° Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11 : *Aucune restriction de cette nature n'est prévue.*

3° Participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 : *Le capital social est détenu à 25,03 % par le groupe familial Roturier et à 60,53 % par NINA. L'autre actionnaire le plus important est IDIA - Groupe Crédit Agricole (6,28%).*

4° Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et description de ceux-ci : *Il n'existe aucun détenteur de droits de contrôles spéciaux.*

5° Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier : *Il n'existe aucun mécanisme de contrôle de cette nature.*

6° Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote : *Il n'existe aucun accord de cette nature.*

7° Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la société : *L'assemblée sous forme ordinaire a compétence pour nommer les membres du Conseil d'Administration et, sous forme extraordinaire, pour modifier les statuts.*

8° Pouvoirs du conseil d'administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions : *L'assemblée générale a délégué au Conseil d'Administration ses compétences pour l'émission ou le rachat d'actions, pour l'émission d'actions et de titres de créances sous diverses formes.*

9° Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts : *Il n'existe aucun accord de cette nature.*

10° Accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique : *Il n'existe aucun accord de cette nature.*

III. Procédure de contrôle interne et de gestion des risques mise en place au sein du GROUPE EUROMEDIS

Le contrôle interne est l'ensemble des processus mis en œuvre par le Conseil d'Administration et la Direction Générale de la société EUROMEDIS GROUPE destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la conformité aux lois et règlements,
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale,
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs et de la propriété intellectuelle,
- la fiabilité des informations financières publiées.

Ce dispositif doit également contribuer à la maîtrise des activités, à l'efficacité des opérations et à l'utilisation efficiente des ressources et permettre de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs qu'ils soient opérationnels, financiers ou de conformité.

Cependant, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la société seront atteints. Il ne peut empêcher, lui seul que des personnes du Groupe commettent une fraude, contreviennent aux dispositions légales ou réglementaires, ou communiquent à l'extérieur de la Société des informations trompeuses sur sa situation.

III.1 – Procédure de contrôle interne

Comme pour l'exercice précédent, la société EUROMEDIS GROUPE maintient ses efforts relatifs notamment à l'intégration des nouvelles sociétés ainsi qu'à la mise à niveau et la rationalisation des magasins les moins rentables dans sa division « distribution ».

De ce fait, le Groupe entend continuer à structurer ses procédures de contrôle interne mises au point en vue d'assurer, de façon non exhaustive :

- le respect des politiques de gestion,
- la sauvegarde des actifs,
- la prévention et la détection des fraudes et erreurs,
- l'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables,
- l'établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

III.1.1 - Organisation du contrôle interne au sein du Groupe EUROMEDIS

✓ Acteurs internes

Compte-tenu de la taille de la Société, le rôle de la direction et des principaux cadres dirigeants est prépondérant dans l'organisation du contrôle interne. Les acteurs clés du contrôle interne sont les suivants :

- La Direction Générale :

La Direction Générale met en œuvre les orientations stratégiques validées par le Conseil d'Administration. Elle est responsable de l'élaboration des procédures et des moyens et mise en œuvre pour assurer le fonctionnement et le suivi du contrôle interne.

- Le Conseil d'Administration :

Il détermine les orientations de l'activité de la Société et de l'ensemble de ses filiales (le Groupe) et contrôle leurs mises en œuvre par les dirigeants mandataires sociaux. Sous réserve des pouvoirs qui sont expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

- Les équipes financières et comptables :

Le contrôle interne au sein du Groupe EUROMEDIS repose sur une implication des responsables des différentes unités opérationnelles du Groupe.

La fonction financière de la société EUROMEDIS GROUPE repose sur un Directeur Administratif et Financier assisté d'un département contrôle de gestion et d'un Responsable comptable.

La mise en place d'un contrôle de gestion permet à la Direction de piloter et d'orienter ses décisions en s'appuyant sur des tableaux de bords (compte d'exploitation de gestion par société et par magasin, suivi du chiffre d'affaires du groupe, suivi des frais généraux et frais des commerciaux), indicateurs et ratios (marges brutes d'exploitation, poids des frais généraux).

Le département contrôle de gestion s'appuie sur la comptabilité générale et analytique pour l'élaboration de ces tableaux de bord.

Par ailleurs, le pôle financier avec l'appui du Directeur Général et des Directeurs de Zones établit pour chacun des secteurs d'activité des prévisions à moyen terme. Celles de l'exercice en cours peuvent être actualisées en fonction de l'évolution des résultats proprement dit.

Des situations trimestrielles sont réalisées sur l'ensemble des sociétés afin d'assurer un meilleur contrôle des différentes activités et de permettre la prise de mesures en cours d'année pour redresser l'exploitation des secteurs fragilisés. Des arrêtés semestriels obligatoires permettent également à la direction d'apporter d'éventuelles corrections en matière de gestion financière, commerciale et technique.

Le pilotage du processus de contrôle interne est en effet une des responsabilités fondamentales du Conseil d'Administration du Groupe EUROMEDIS et de la Direction de chaque unité opérationnelle.

Au sein de la Direction financière du Groupe, le Directeur Administratif et Financier assisté du département contrôle de gestion et du Responsable comptable interviennent dans l'élaboration et le contrôle de l'information financière du Groupe EUROMEDIS. Ils sont chargés spécifiquement du budget, de la trésorerie, des financements et des relations investisseurs.

Des réunions commerciales mensuelles permettent de fixer les objectifs commerciaux, suivre les réalisations, analyser les écarts et mener les actions utiles.

✓ **Acteurs externes**

Il s'agit pour l'essentiel des Commissaires aux Comptes, au nombre de deux cabinets.

Les Commissaires aux Comptes de la société mère procèdent à l'audit des comptes sociaux et consolidé au 31 décembre 2019.

En tant que responsable de l'établissement des comptes et de la mise en œuvre des systèmes de contrôle interne comptable et financier, le Conseil d'Administration échange avec les Commissaires aux Comptes.

Ces derniers ont fait part de leurs travaux sur les procédures, ainsi que de leurs conclusions sur les arrêtés de comptes.

Enfin, la Société est en collaboration ponctuelle avec un cabinet d'avocat conseil d'entreprises pour les domaines juridiques concernant la Société.

III.2 - Procédures mises en place au sein de la Société et des filiales

III.2.1 Procédures propres à la société EUROMEDIS GROUPE

a) Procédures générales

Les procédures principales concernant EUROMEDIS GROUPE sont les suivantes :

- Les autorisations de signatures bancaires sont limitées aux dirigeants habilités par la Direction Générale
- Les engagements de dépenses de la Société sont contrôlés par le Président, et, en fonction du degré d'importance, par les directeurs généraux.

b) Procédures concernant la production et le contrôle des informations à caractère comptable et financier

Une situation intermédiaire et les comptes annuels de la Société ainsi que les comptes consolidés sont préparés par la Direction financière du Groupe et par un cabinet d'expertise comptable en ce qui concerne les comptes consolidés.

Ces derniers ont été établis conformément au référentiel international IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne.

Les Commissaires aux Comptes contrôlent les comptes à l'état de projet avant que ces derniers ne soient arrêtés par le Conseil d'Administration.

Pour l'établissement des comptes consolidés, le processus précédemment décrit s'applique également aux comptes de l'ensemble des filiales du Groupe.

Une attention toute particulière est portée sur l'appréciation de la valeur actuelle des titres de participation au niveau de la Société, l'appréciation des immobilisations incorporelles, corporelles et des écarts d'acquisition au niveau des comptes consolidés à partir notamment des calculs de flux de trésorerie actualisés en application de la norme IAS 36.

c) Procédure budgétaire

Un budget prévisionnel est établi pour l'ensemble des sociétés du Groupe à la fin de chaque exercice pour le suivant.

Il est établi en tenant compte :

- de l'activité de N-1,
- des perspectives commerciales,
- de l'analyse de l'ensemble des frais généraux,
- de l'analyse de la masse salariale.

Tous les trimestres, les résultats sont analysés au regard du prévisionnel, ainsi que les écarts s'ils existent.

Enfin, le budget prévisionnel est revu et corrigé en tenant compte des résultats semestriels, et donne lieu à la mise en place d'actions correctives si nécessaire.

III.2.2 Procédures applicables aux filiales

a) Procédures générales

Achats

Les sociétés du Groupe travaillent régulièrement avec les mêmes fournisseurs qu'elles ont préalablement référencés. Dans ce cadre, l'ouverture de compte d'un nouveau fournisseur est de la responsabilité de la Direction.

La procédure veille tout particulièrement à la séparation des fonctions à l'intérieur du cycle achats, de la commande au règlement de la facture et au contrôle a posteriori des comptes.

A cet effet le règlement des fournisseurs est effectué suivant l'établissement systématique d'un bon à payer visé par la comptabilité et avalisé par la Direction.

Le contrôle porte également sur la cohérence des modalités et des caractéristiques des crédits documentaires avec comparaison entre la facture pro forma adressée par le fournisseur et l'ouverture de la lettre de crédit documentaire transmise par l'établissement bancaire.

Stocks

L'expiration de la date de péremption et la perte sur stocks constituent un risque significatif dans le type d'activité réalisée par le Groupe.

La société EUROMEDIS GROUPE s'est dotée des moyens informatiques nécessaires pour optimiser la gestion des stocks.

Actuellement des inventaires tournants sont effectués tous les mois par les Directeurs de Zones pour la division distribution. Le contrôle des résultats est réalisé par le contrôleur de gestion.

Pour les produits à marque propre de la société LABORATOIRES EUROMEDIS, le Directeur Logistique est en charge de ce contrôle annuel.

Ventes – Gestion des points de ventes

La solvabilité des clients est une préoccupation permanente des sociétés du Groupe. Ainsi, des procédures rigoureuses sont appliquées par la Direction aux chargés de clientèle.

Une assurance est mise en place pour la clientèle export. Pour les autres clients, à l'exception de la clientèle de particuliers, des renseignements sont pris avant l'ouverture de compte auprès de prestataires spécialisés.

Tout nouveau client fait ainsi l'objet d'une enquête de solvabilité auprès d'un prestataire auprès duquel un contrat d'assurance-crédit a été souscrit pour couvrir sa clientèle de revendeurs, de pharmacies et de cliniques en France.

En outre pour chaque point de vente n'appartenant pas au Groupe, qu'il soit adhérent ou franchisé, un contrôle est effectué par le Directeur du Groupement. Ce contrôle porte essentiellement sur la présence, dans les rayons du magasin, des produits du catalogue.

b) Procédures concernant la production et le contrôle des informations à caractère comptable et financier

La cohérence mensuelle entre le chiffre d'affaires issu de la gestion commerciale et celui repris par la comptabilité générale fait l'objet d'un contrôle mensuel. Plus particulièrement les marges générées font l'objet d'une analyse quotidienne.

III.3 - Procédures de gestion des risques

La Direction analyse périodiquement les risques encourus ou potentiels.

A ce stade, les risques sont identifiés en 3 catégories :

- les risques de marché.
- les risques liés à l'activité du Groupe ;
- les risques juridiques ;

✓ Risques de marché

Les risques de marché peuvent être répartis en huit catégories :

- Risque de change ;
- Risque de taux d'intérêt ;
- Risque de liquidité ;
- Risque lié au remboursement des emprunts,
- Risque action,
- Risque sur matières premières
- Risque de marché,
- Risque de contrepartie.

Ces différents risques sont détaillés dans la partie du Rapport de gestion sur les facteurs de risques.

✓ Risques liés à l'activité du Groupe

Les risques liés à l'activité du Groupe concernent les risques avec les clients et les fournisseurs ainsi que les risques informatiques :

- Risques commerciaux,
- Risques liés aux fournisseurs,
- Risques liés aux restrictions budgétaires des dépenses de santé en France,
- Risques liés à la gestion des stocks,
- Risques liés à la défaillance d'un produit,
- Risques industriels liés à l'environnement.

✓ Risques juridiques

Les activités du Groupe relevant du domaine de la Santé sont soumises à une réglementation stricte. Le Groupe dispose d'un département dédié au respect des règlementation applicables et au suivi de ces dispositions.

IV. Pouvoirs du Président Directeur Général

Aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Président Directeur Général de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

V. Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale sont celles par les dispositions de l'article 17 des statuts de votre Société, disponibles au siège social de la Société.

En application du Décret n° 2010-684 du 23 juin 2010 qui transpose en droit français la Directive 2007/36/CE du 11 juillet 2007, les documents communiqués aux assemblées générales sont mis à disposition des actionnaires sur le site internet 21 jours avant la tenue de celle-ci.

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2019

1 États financiers

1.1 Etat de la situation financière consolidée

Données en K€	31/12/2019	31/12/2018
Ecart d'acquisition	1 221	1 221
Immobilisations incorporelles	6 852	7 033
Immobilisations corporelles	5 705	5 772
Droits d'utilisation	3 177	
Immobilisations financières	295	374
Participations dans les entreprises associées	1 026	882
Impôts différés - actif	213	249
Autres actifs non courants		
Actif non courant	18 488	15 530
Stocks et en-cours	18 161	15 687
Clients et comptes rattachés	16 926	15 195
Autres actifs courants	1 466	2 677
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 117	1 267
Actif courant	41 671	34 826
Total Actif	60 159	50 356
Capital	5 982	5 982
Primes liées au capital	9 158	9 158
Réserves	6 439	13 269
Résultat net (Part du groupe)	(3 799)	(6 970)
Auto-contrôle	(143)	(175)
Capitaux propres (Part du groupe)	17 637	21 264
Intérêts ne conférant pas le contrôle	18	33
Total des capitaux propres	17 655	21 297
Engagements retraite et assimilés	815	663
Provisions non courantes	287	109
Impôts différés - passif	587	620
Endettement non courant	6 430	1 562
Dettes de location non courantes	2 205	
Autres passifs non courants		84
Passif non courant	10 323	3 039
Provisions courantes	134	203
Endettement courant	13 697	13 112
Dettes de location courantes	1 002	
Fournisseurs et comptes rattachés	12 528	9 475
Autres passifs courants	4 818	3 230
Passif courant	32 180	26 020
Total Passif	60 159	50 356

1.2 État du résultat net

Etat du résultat net	31/12/2019 (12 mois)	31/12/2018 (17 mois)
Chiffre d'affaires	77 082	107 750
Achats consommés	(52 206)	(70 392)
Charges externes	(13 792)	(19 723)
Charges de personnel	(11 360)	(17 337)
Impôts et taxes	(902)	(1 446)
Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions	(1 185)	(2 683)
Autres produits et charges opérationnels courants	522	687
Résultat opérationnel courant	(1 842)	(3 143)
Produits opérationnels non courants	20	238
Charges opérationnelles non courantes	(1 082)	(5 861)
Autres produits et charges opérationnels	(1 062)	(5 623)
Résultat opérationnel (Avant QP des sociétés mises en équivalence)	(2 904)	(8 766)
Quote-part de résultat des entreprises associées	144	162
Résultat opérationnel (Après QP des sociétés mises en équivalence)	(2 760)	(8 604)
EBITDA	37	(2 297)
Coût de l'endettement financier	(363)	(656)
Autres produits et charges financiers	(253)	1 097
Résultat avant impôts	(3 376)	(8 164)
Impôts sur les résultats	(420)	1 245
Résultat net de l'ensemble consolidé	(3 796)	(6 920)
Intérêts minoritaires	4	51
Résultat net (Part du groupe)	(3 799)	(6 970)
Résultat de base par action	(1,27)	(2,33)
Résultat dilué par action	(1,06)	(2,33)
Nombre d'actions (en milliers)	2 991	2 991
Actions liées aux OCA (en milliers)	592	

L'EBITDA (« Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and amortization ») se définit comme le résultat d'exploitation avant intérêts, impôts et taxes, dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations (mais après dotations aux provisions sur stocks et créances clients). Il intègre également la quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence.

Le Groupe estime que cet indicateur est utile aux lecteurs de ses comptes puisqu'il leur fournit une mesure de ses résultats d'exploitation qui exclut des éléments n'affectant pas la trésorerie comme les dépréciations et les amortissements, augmentant la valeur projetée de ses comptes consolidés et fournissant des informations concernant le résultat des activités commerciales courantes du Groupe et la génération de flux de trésorerie qui permettent aux investisseurs de mieux identifier les tendances de sa performance financière.

L'EBITDA n'est pas un indicateur prévu par les normes IFRS et n'a pas de définition standard. Par conséquent, les modalités de calcul utilisées par le Groupe pourraient ne pas être comparables à celles d'autres mesures avec un nom similaire utilisées par d'autres groupes.

Bridge entre le Résultat Opérationnel et l'EBITDA :

Libellé (Donnée en K€)	31/12/2019 (12 mois)	31/12/2018 (17 mois)
Résultat opérationnel (après QP des sociétés mises en équivalence)	(2 760)	(8 604)
Dot. Aux amortissements sur immobilisations	(2 713)	(2 457)
Dot. aux prov sur immobilisations	(84)	(3 850)
EBITDA	37	(2 297)

Autres éléments du résultat global :

Libellé (Donnée en K€)	31/12/2019	31/12/2018
Résultat net (Part du groupe)	(3 796)	(6 920)
Elément non recyclable en résultat ultérieurement		
Plus-values de réévaluation sur immo. corporelles		
Var. des instruments de couverture	(262)	398
Var. écarts actuariels sur avantages au personnel	51	(86)
Var. gains et pertes comptabilisés en Capitaux P	(210)	312
Total résultat & gains/pertes comp. en Capitaux P	(4 006)	(6 607)

1.3 Tableau de flux de trésorerie consolidé

Tableau de flux de trésorerie consolidé (En K€)	31/12/2019	31/12/2018
Résultat net total des entités consolidées	(3 796)	(6 920)
Élimination de la quote-part de résultat des sociétés MEE	(144)	(162)
Dividendes reçus des mises en équivalence	30	32
Dotations nettes aux amortis, dépr. et provisions	3 006	6 343
Éléments calculés ou gains/pertes liés aux var. de juste valeur	216	(900)
Élimination des plus ou moins values de cessions d'actifs	57	40
CAF après coût de l'endettement financier	(631)	(1 566)
Coût de l'endettement financier	363	656
Charge d'impôt de la période, y compris impôts différés	429	(1 244)
CAF avant coût de l'endettement financier et impôt	161	(2 154)
Variation du BFR	804	(158)
Flux trésor actifs non courants à céder et act abandonnés		
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRE PAR L'EXPLOITATION	965	(2 312)
Acquisitions d'immobilisations	(1 567)	(1 952)
Cessions d'immobilisations	30	81
Incidence des variations de périmètre	24	(6)
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRE PAR L'INVESTISSEMENT	(1 514)	(1 877)
Variation nette des emprunts	1 724	1 024
Dont remboursements des droits d'utilisation (IFRS16)	(1 082)	
Variation nette des concours bancaires	3	27
Rachats et reventes d'actions propres	80	71
FLUX NET DE TRÉSO. GÉNÉRE PAR LES OPERATIONS DE FIN	1 807	1 122
VARIATION DE FLUX TRÉSORERIE (I + II + III + IV)	1 258	(3 067)
Trésorerie : ouverture	(9 007)	(5 951)
Trésorerie : clôture	(7 748)	(9 007)

1.4 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

Données en K€	Capital	Primes liées au capital	Réserves	Auto-contrôle	Résultat net (Part du groupe)	Capitaux propres (Part du groupe)	Intérêts minoritaires
2017.12	5 982	9 158	12 923	(104)	(146)	27 813	(16)
Affectation du résultat N-1			(146)		146		
Résultat					(6 970)	(6 970)	51
Autres			492	(71)		421	(1)
2018.12	5 982	9 158	13 269	(175)	(6 970)	21 264	33
Affectation du résultat N-1			(6 970)		6 970		
Résultat					(3 799)	(3 799)	4
Autres			140	32		172	(18)
2019.12	5 982	9 158	6 439	(143)	(3 799)	17 637	19

1.5 Présentation du groupe et évolution

Dénomination sociale

La dénomination sociale est « EUROMEDIS GROUPE ».

Lieu et numéro d'immatriculation

EUROMEDIS GROUPE st immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Beauvais sous le numéro d'identification 407 535 517 RCS Beauvais.

Date de constitution et durée

EUROMEDIS GROUPE a été constituée le 06 juin 1996 sous la forme d'une société anonyme ; Elle a été constituée pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf années à partir de sa date d'immatriculation au RCS, sauf renouvellement ou dissolution anticipée.

Siège social, forme juridique et législation applicable

Le siège social d'EUROMEDIS GROUPE est situé :
ZA de la Tuilerie
60290 NEUILLY-SOUS-CLERMONT

Informations relatives à l'entreprise

Les états financiers comprennent la société EUROMEDIS GROUPE S.A. – domiciliée en France à Neuilly-sous-Clermont (60290), ZA de la Tuilerie, 12 rue Pierre Bray – et ses filiales (Groupe Euromédis) pour la période de 12 mois prenant fin au 31 décembre 2019. Elle est cotée sur le marché Eurolist d'Euronext Paris, compartiment C (ISIN : FR0000075343 ; Reuters : EUMD.PA ; Bloomberg : EMG : FP).

Les comptes consolidés au 31 décembre 2019 ainsi que les notes y afférant ont été arrêté par le Conseil d'Administration le 20 avril 2020. Ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale le 3 juillet 2020.

Les informations relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2018, présentées dans le rapport annuel au 31 décembre 2018, sont incorporées par référence.

Historique du Groupe

Le Groupe EUROMEDIS est spécialisé dans la conception de produits à usage unique et la vente de produits médicaux et de services associés pour les professionnels de la santé, les collectivités locales et les particuliers.

Présentation des activités du Groupe

Euromedis Groupe est l'un des premiers opérateurs français sur le marché des dispositifs médicaux à usage unique, l'hygiène et la protection. Au travers de ses filiales, à la fourniture de matériel et d'équipement destinés aux collectivités médicales, aux professionnels de la santé et aux particuliers.

Son activité repose sur deux savoir-faire complémentaires :

- Celui relatif aux produits à marques propres (activité de fabrication), une production intégralement délocalisée chez des sous-traitants internationaux leaders mondiaux dans leurs spécialités
- Celui relatif à la distribution/location/prestation à travers trois réseaux distincts
 - PARAMAT maintien à domicile, vente aux professionnels de la santé
 - BIOMAT FOURES dédié à la fourniture et la fabrication d'équipements médicaux pour le marché hospitalier
 - MEDIS SANTE perfusion et nutrition à domicile en prestation de service

1.6 Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice clos au 31 décembre 2019 a été marquée par la poursuite de la simplification des structures juridiques du groupe, qui a entraîné les absorptions suivantes :

- La société Medical Center a été absorbée en date du 30 juin 2019 par Laboratoires Euromedis
- La société RDJ a été absorbée en date du 31 décembre 2019 par Laboratoires Euromedis
- La société Foures a été absorbée en date du 31 décembre 2019 par Biomat

1.7 Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers du groupe EUROMEDIS et de ses filiales. Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe en a obtenu le contrôle ou l'influence notable, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle ou cette influence cesse.

Le contrôle existe lorsque le Groupe EUROMEDIS détient le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une activité économique afin d'en obtenir des avantages.

➤ Critères de consolidation

Les sociétés contrôlées par le Groupe Euromedis sont consolidées par intégration globale. Les sociétés dans lesquelles le Groupe Euromedis, sans en avoir le contrôle, exerce une influence notable, sont mises en équivalence.

Les sociétés sont consolidées sur la base des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019, et retraitées le cas échéant en harmonisation avec les principes comptables du Groupe.

➤ Date d'effet des acquisitions et des cessions

L'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation est effective :

- soit à la date d'acquisition des titres,
- soit à la date de prise de contrôle ou d'influence notable si l'acquisition a lieu en plusieurs fois,
- soit à la date prévue par le contrat d'acquisition si celui-ci prévoit le transfert du contrôle à une date différente de celle du transfert des titres.

La sortie d'une entreprise du périmètre de consolidation est effective à la date de perte de contrôle ou d'influence notable.

➤ **Perte de contrôle**

Lors d'une perte de contrôle, le Groupe décomptabilise les actifs et les passifs de la filiale, toute participation ne donnant pas le contrôle et les autres éléments de capitaux propres relatifs à cette filiale. Le profit ou la perte éventuelle résultant de la perte de contrôle est comptabilisé en résultat. Si le Groupe conserve une participation dans l'ancienne filiale, celle-ci est évaluée à sa juste-valeur à la date de perte de contrôle. Ensuite, la participation est comptabilisée en tant qu'entreprise mise en équivalence ou actif financier en fonction du niveau d'influence conservé.

➤ **Regroupement d'entreprises**

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés par application de la méthode de l'acquisition en date d'acquisition, qui est la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Pour apprécier le contrôle, le Groupe prend en compte les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables.

Le Groupe évalue l'écart d'acquisition à la date d'acquisition comme :

- la juste valeur de la contrepartie transférée
- le montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise
- si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise ; moins
- le montant net comptabilisé à la juste valeur au titre des actifs identifiables et des passifs repris.

Quand la différence est négative, les coûts liés à l'acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, que le Groupe supporte du fait d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

➤ **Participation ne donnant pas le contrôle**

Pour chaque regroupement d'entreprises, le Groupe choisit d'évaluer toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise soit à la juste valeur, soit au prorata des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise.

Les modifications du pourcentage de détention des titres de participation du Groupe dans une filiale qui n'entraînent pas la perte du contrôle de celle-ci sont comptabilisées comme des transactions conclues avec les propriétaires agissant en leur qualité de propriétaires. Les variations des participations ne donnant pas le contrôle sont déterminées sur la base de la quote-part dans les actifs nets de la filiale. Aucun ajustement n'est pratiqué sur les écarts d'acquisition et aucun profit ni aucune perte ne sont comptabilisés en résultat.

➤ **Filiales**

Une filiale est une entité contrôlée par Euromédias Groupe. Le contrôle existe lorsque les relations de la société avec l'entité l'exposent ou lui donnent droit à un rendement variable et qu'elle a la possibilité d'influer sur ce rendement du fait du pouvoir qu'elle exerce sur cette entité.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Au 31 décembre 2019, le périmètre comprenait 6 sociétés (excepté les sociétés détenues par MEDIS SANTE), contre 9 sociétés au titre de l'exercice précédent, en conséquence de la simplification des structures juridiques du groupe par absorptions internes des sociétés RDJ, Foures et Medical Center.

Statut	Libellé	% d'intérêt	Méthode	SIRET	Adresse
MERE	EUROMEDIS GROUPE	100,00%	IG	40753551700020	Z.A. La Tuilerie – 60290 Neuilly Clermont France
FILIALE	LABORATOIRES EUROMEDIS	99,84%	IG	33306171100037	Z.A. La Tuilerie – 60290 Neuilly Clermont France
FILIALE	LABORATOIRES EUROMEDIS ITALIE	69,89%	IG	49297765700013	Z.A. La Tuilerie – 60290 Neuilly Clermont France
FILIALE	PARAMAT	100,00%	IG	38209300300012	Z.A. La Tuilerie – 60290 Neuilly Clermont France
FILIALE	BIOMAT	100,00%	IG	31648838600012	Z.A. La Tuilerie – 60290 Neuilly Clermont France
FILIALE	MEDIS SANTE	33,33%	MEE	51506959900014	181, rue Eugène Piron – 13300 Salon de Provence France
FILIALE	MEDIS SANTE PROVENCE	26,66%	MEE	52295750500012	ZI Les Palluds – 5, avenue de Millet - 13400 Aubagne France
FILIALE	MEDIS SANTE TOULOUSE	26,66%	MEE	75181620800027	3, rue Becquerel – 31140 Launaguet France
FILIALE	MEDIS SANTE DIJON	26,66%	MEE	78925100600019	6, rue en Rosey – 21850 – Saint Apollinaire France
FILIALE	MEDIS SANTE BORDEAUX	26,66%	MEE	79451873800016	4-6, rue Ferdinand de Lesseps – 33610 Canejan France
FILIALE	MEDIS SANTE MONTPELLIER	26,66%	MEE	80428513800017	525, rue de la Jasse de Maurin – 34070 Montpellier France
FILIALE	MEDIS SANTE NICE	26,66%	MEE	81971276100017	282, rue des Cistes – 06600 Antibes

➤ Entreprises associées

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles Euromédis Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle. L'influence notable est présumée quand le Groupe détient entre 20% et 50% des droits de vote d'une entité.

Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le montant total des profits et pertes comptabilisés par les entreprises associées, selon la méthode de la mise en équivalence, à partir de la date à laquelle l'influence notable est exercée jusqu'à la date à laquelle elle prend fin.

➤ Opérations internes au groupe

Toutes les transactions entre les sociétés intégrées globalement sont éliminées, ainsi que tous les résultats internes à l'ensemble consolidé.

➤ Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

A la clôture de l'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères (hors dérivés) sont convertis en euro au cours de change de clôture. Les écarts de change en découlant sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les actifs et passifs non monétaires, libellés en monnaie étrangère sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de transaction.

Les instruments dérivés sont évalués et comptabilisés conformément aux modalités décrites dans la note sur les instruments financiers.

1.8 Principaux risques

Le Groupe est exposé aux risques financiers suivants :

- Risque de liquidité
- Risque liés aux remboursements des emprunts
- Risque de marché
- Risque sur matières premières
- Risque de contrepartie

La présente note décrit les risques financiers auxquels est exposé le groupe, la politique, les procédures de mesures et de gestion des risques.

Les informations quantitatives relatives à ces différents risques figurent dans les différents paragraphes de la présente annexe en lien avec les postes concernés du bilan ou du compte de résultat.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe ne puisse faire face aux besoins générés par son activité.

La gestion du risque de liquidité du Groupe et de chacune de ses filiales est étroitement et périodiquement appréciée à l'aide des procédures de reporting financier du Groupe.

Le Groupe gère le risque de liquidité en s'assurant de l'existence de lignes de financement court et moyen termes suffisants au regard de son activité et des variations qu'entraînent celle-ci en matière de besoin en fonds de roulement et de remboursement des échéances. Le groupe négocie et obtient régulièrement le renouvellement de ses différents concours bancaires à court terme et dispose ainsi des ressources nécessaires à son exploitation. Il dispose par ailleurs de la possibilité de mobiliser ses créances. Enfin, le groupe a souscrit au cours de l'exercice 2019 des financements obligataires à long terme lui permettant de financer son développement futur.

Par ailleurs, le groupe dispose de la capacité de renouveler certains de ses passifs financiers :

- Par sa capacité de remboursement des emprunts à moyen terme classique ce qui lui permet de « recharger » ses passifs financiers si nécessaire
- Par l'attention particulière qu'il porte à la baisse de son ratio d'endettement.

Risque lié aux remboursements des emprunts

Le risque lié aux remboursements des emprunts correspond au risque que le Groupe ne puisse faire face aux échéances de dettes financières qu'il rencontre.

Les contrats de prêts relatifs aux emprunts contiennent des clauses d'exigibilité, à savoir notamment :

- Non-paiement à la bonne date d'une somme quelconque devenue exigible,
- En cas de modification importante de la nature, de la capacité ou du patrimoine de l'emprunteur, ainsi que de sa structure juridique, financière, industrielle ou commerciale sauf accord express de la banque,
- Non-respect des engagements pris auprès des établissements financiers...

Risques de marché

Le risque de marché correspond au risque que les variations de prix de marché (cours de change, taux d'intérêt, prix des instruments de capitaux propres) affectent le résultat du groupe ou la valeur des instruments financiers détenus.

La gestion du risque de marché a pour objectif de contrôler l'exposition au risque de marché et/ou les limites acceptables en termes de couple risque / rentabilité.

Risque de change

Alors que l'essentiel des ventes du Groupe est effectué en euros, une part importante des achats du Groupe sont libellés en USD ce qui génère un risque de change pour le Groupe. Dans le cadre de la gestion du risque de change, le Groupe peut être amené à souscrire des instruments financiers dérivés de couverture.

Les cours de référence interne sont révisés à chaque campagne d'achat afin de maîtriser l'impact des variations monétaire sur les marges.

Par ailleurs, les actifs monétaires ainsi que l'endettement du groupe sont exclusivement libellés en euro.

Risque de taux

Dans le cadre du financement de son exploitation, le Groupe utilise des financements à taux fixe ou variable (Euribor), qu'il s'agisse de concours bancaires court-terme ou de dettes financière ou obligataire à moyen terme.

Risques sur matières premières

Le risque sur matières premières correspond au risque que les effets de l'évolution du cours des matières premières incluses dans les produits vendus par le groupe ne puissent être répercutés aux clients finaux du Groupe.

Pour gérer valablement le risque matières premières, le Groupe tente d'apprécier l'exposition à ce risque et d'appréhender les conséquences effectives et probables des fluctuations de cours.

Les principales matières premières utilisées dans les produits du Groupe sont le latex, le coton, les dérivés du pétrole, la pâte à papier.

Les conditions tarifaires des contrats d'approvisionnement en matières premières (prix fixe ou prix indexé, etc.) s'effectuent sur un produit fini incluant les matières premières.

Les contrats passés avec les clients permettent le plus souvent de répercuter aux clients les évolutions des prix d'achats des matières premières dans un délai de 3 à 4 mois.

La gestion du risque matières premières est réalisée au niveau des Laboratoires Euromedis et prévoit que, dans le cadre de l'exercice budgétaire, un prix cible « budget » est défini et réactualisé régulièrement.

Aucun Produit dérivé n'est utilisé pour couvrir le risque matières premières.

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie représente le risque de pertes financières dans le cas où un client viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. La gestion de ce risque sur les créances clients est prise en compte notamment par :

- La nature des clients adressés. Les principaux clients du Groupe étant des collectivités médicales, le niveau de solvabilité de la clientèle est satisfaisant.
- La politique d'autorisation d'ouverture d'un nouveau compte client qui permet d'assurer la solvabilité de tout nouveau client
- La souscription de contrats d'assurance-crédit
- Le reporting mensuel client qui permet d'analyser la durée de crédit moyen accordé au client, le pourcentage et l'ancienneté de l'encours client et ce, sur toutes les zones d'activité du Groupe.

2 Méthodes et principes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées pour la préparation des états financiers consolidés sont exposés ci-après. Elles ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

2.1 Base de préparation

1) Déclaration de conformité

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2019 et disponibles sur le site :

https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en#ifrs-financial-statements

Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, à l'exception des évolutions normatives suivantes :

Nouvelles normes et interprétations d'application obligatoire :

Normes, amendements et interprétations en vigueur au sein de l'Union Européenne et d'application obligatoire dans les comptes ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 (et applicable par anticipation) :

IFRS 15 (Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients)

La norme IFRS 15 constitue le cadre de référence permettant de déterminer si des produits sont à comptabiliser, pour quel montant et quand ils doivent l'être. Elle remplace les dispositions existantes sur la comptabilisation du chiffre d'affaires, notamment IAS 18 – Produits des activités ordinaires, IAS 11 – Contrats de construction, et leurs interprétations. La première application de cette norme n'a pas entraîné d'impact matériel dans les comptes consolidés d'Euromedis Groupe.

IFRS 9 (instruments financiers), entrée en vigueur le 1er janvier 2018. IFRS 9 retient une approche unique pour déterminer si un actif financier doit être évalué au coût amorti ou à la juste valeur, un modèle unique de dépréciation prospectif fondé sur les pertes attendues et une approche réformée de la comptabilité d'ouverture; La première application de cette norme n'a pas entraîné d'impact matériel dans les comptes consolidés d'Euromedis Groupe.

IFRS 2 (Modification) : Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions ;

IAS 40 (Modification) : Transferts d'immeubles de placement

Améliorations annuelles des IFRS – Cycle (2014-2016) (modifications d'IFRS 1 et d'IAS 28)

IFRIC 22 (Interprétation) : Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée.

Ces nouvelles normes n'ont pas fait l'objet d'une application anticipée.

Normes, amendements et interprétations en vigueur au sein de l'Union Européenne et d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2019

- Amendements à IAS 19 relatifs aux modifications, réduction ou liquidation de régimes.
 - Amendements à IAS 28 relatifs aux Intérêts à long terme dans une entreprise associée ou une coentreprise
 - Amendements à IFRS 9 concernant les clauses de remboursement anticipé avec une pénalité symétrique
 - Modification d'IAS 12 sur les conséquences fiscales des paiements au titre des instruments financiers classés comme instruments de capitaux propres
 - Application d'IAS 23 sur les coûts d'emprunt incorporables au coût de l'actif
 - Application d'IFRS 3 et IFRS 11 liés aux intérêts précédemment détenus dans une joint opération
 - Application d'IFRIC 23 concernant l'incertitude relative au traitement des impôts sur le résultat
- La première application de cette norme n'a pas entraîné d'impact matériel dans les comptes consolidés d'Euromedis Groupe.
- Application d'IFRS 16 relative aux contrats de location

Dans le cadre de l'application de la norme IFRS 16 à compter du 1er Janvier 2019, le groupe retraite les contrats de location financement et les contrats de location simple qui ont pour effet de transférer substantiellement les risques et avantages inhérents à la propriété d'un bien au preneur. Ces contrats portent sur des véhicules et des locations immobilières. Cette norme introduit un modèle unique de comptabilisation des contrats de location pour les locataires et vient en remplacement de la norme IAS 17 – contrats de location. En tant que locataire, le groupe :

- reconnaît un « droit d'utilisation relatifs aux contrats de location » à l'actif de la situation financière consolidée représentant son droit à utiliser l'actif sous-jacent et une dette de loyers représentatives de son obligation de paiement des loyers futurs.

- comptabilise un amortissement du droit d'utilisation relatif aux contrats de location et un intérêt financier sur la dette de loyers associée en remplacement des charges de loyers opérationnelles précédemment encourue.

L'impact d'IFRS 16 sur les comptes du Groupe est principalement lié aux contrats de locations immobiliers qui représentent 87 % des engagements au 31 décembre 2019. Le solde est essentiellement constitué des contrats d'équipement du Groupe.

Le Groupe a appliqué la méthode rétrospective simplifiée, qui n'entraîne aucun retraitement des périodes comparatives. Ainsi, au 1er janvier 2019, le Groupe a comptabilisé des passifs locatifs égaux à la somme des loyers actualisés et des actifs de droits d'utilisation égaux au passif (avant perte de valeur).

Principales hypothèses :

L'analyse des durées, notamment pour les immeubles prend en compte la durée contractuelle minimale à laquelle s'ajoutent les périodes résiliables et les renouvellements possibles, dès lors que le Groupe est raisonnablement certain de les exercer. L'appréciation du caractère raisonnablement certain se fait en appréciant tous les éléments à disposition.

Pour les immeubles comme pour les biens mobiliers, un taux d'emprunt marginal a été déterminé pour chaque contrat de location sur la base d'un taux moyen agrégé d'endettement du groupe de 1,5%.

Options de transition et exemptions appliquées par le Groupe :

- Périimètre : le Groupe a décidé de conserver les évaluations antérieures pour les contrats de location précédemment identifiés conformément à IAS 17. Aucun changement n'a été apporté aux contrats de location-financement précédemment enregistrés.
- Exemptions : le Groupe a décidé de comptabiliser les contrats de location à court terme (moins de 12 mois) ou de faible valeur (moins de 5 000 €) sur la base d'une charge linéaire. Au titre de la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, la charge de loyer comptabilisée sur ces contrats impacte le résultat opérationnel de 1 113 k€.
- Droit d'utilisation : le Groupe a décidé de mesurer le droit d'utilisation de tous ses contrats de location au montant de la dette locative, corrigé des paiements anticipés ou courus. Les éventuels coûts directs initiaux engagés avant le 1er janvier 2019 n'ont pas été pris en compte.
- Pertes de valeurs : le Groupe a observé l'option offerte permettant de comptabiliser les provisions pour contrats onéreux selon IAS 37 en diminution du droit d'utilisation constaté. Au 31 décembre 2019, aucune perte de valeur n'a été constatée sur les droits d'utilisation.

Impacts d'IFRS 16 sur les comptes annuels

Compte de résultat consolidé (en K€)	31/12/2019 hors impact IFRS 16	Impact IFRS 16	31/12/2019 après impact IFRS 16
Chiffre d'affaires	77 082		77 082
Achats consommés	- 52 206		-52 206
Autres charges opérationnelles	-27 596	1 146	-26 450
Dotations aux amortissements et provisions	-72	-1 113	-1 185
Résultat opérationnel	-2 792	33	-2 760
EBITDA	-1 160	1 113	-47
Coût de l'endettement	-299	-64	-363
Autres charges financières	-253		-253
Impôts	-429	9	-420
Résultat net	-3 773	-22	-3 796

Etat de situation financière (en K€)	31/12/2019 hors impact IFRS 16	Impact IFRS 16	31/12/2019 après impact IFRS 16
Ecart d'acquisition	1 221		1 221
Immobilisations incorporelles	6 852		6 852
Immobilisations corporelles	5 705		5 705
Droits d'utilisation		3 177	3 177
Autres actifs non courants	1 534		1 534
Actifs courants	41 671		41 671
TOTAL ACTIF	56 982	3 177	60 159
Capitaux propres	17 676	-22	17 655
Endettements	20 127	3 207	23 334
Autres passifs courants et non courants	19 180	-9	19 170
TOTAL PASSIF	56 982	3 177	60 159

Valeurs nettes comptables des droits d'utilisation et charge d'amortissement par classe d'actif sous-jacents

En K€	Immobiliers	Mobiliers	Total
Valeur brute Droit d'utilisation	3 753	536	4 289
Dotations aux amortissements	998	115	1 113
Valeur nette au 31/12/2019	2 756	421	3 177

Décomposition des dettes de loyers :

	31/12/2019	01/01/2019
Dettes locatives à plus d'un an	2 205	3 186
Dettes locatives à moins d'un an	1 002	946
Total	3 207	4 132

Les charges d'intérêts s'élèvent à 64 k€ au titre de la période.

Normes, amendements et interprétations en vigueur au sein de l'Union Européenne qui ne sont pas encore d'application obligatoire au 31 décembre 2019 :

- Amendements IAS 1 et IAS 8 : Définition de la matérialité
- Amendements IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 : Réforme des taux de référence

Aucune application anticipée des nouvelles normes n'a été effectuée.

Les états financiers sont préparés sur la base du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur.

La préparation des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables et hypothèses déterminantes qui affectent les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les actifs et les passifs éventuels mentionnés dans l'annexe, ainsi que les charges et les produits au compte de résultat.

Ces estimations et hypothèses sont effectuées sur la base de l'expérience passée et de divers autres facteurs. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Ces estimations sont établies selon l'hypothèse de continuité d'exploitation et en fonction des informations disponibles lors de leur établissement.

La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe. Les domaines pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives au regard des états financiers consolidés concernent notamment l'évaluation des engagements en matière de retraite, les tests de dépréciation des goodwill et autres incorporels (notamment les incorporels des sites), les provisions pour risques et charges et la recouvrabilité des impôts différés.

2) Recours à des estimations et des appréciations

Les comptes consolidés de l'exercice ont été établis par référence à l'environnement immédiat, notamment pour les estimations présentées ci-dessus.

Pour la réalisation des comptes de l'exercice 2019, il n'a pas été considéré d'impact à court ou moyen termes consécutifs à la crise sanitaire mondiale Covid-19 apparue au cours du premier trimestre 2020, que ce soit pour l'activité Marque Propre ou Distribution.

L'exercice clos le 31 décembre 2019 a une durée de 12 mois, contre 17 mois pour l'exercice clos au 31 décembre 2018. En conséquence, les données présentées ne sont pas comparables avec celles de la période de reporting précédente.

La date de clôture des comptes individuels de l'entreprise consolidante est identique à celles des entreprises consolidées.

Les comptes consolidés sont présentés en milliers d'euros.

Comparaison du Résultat Opérationnel sur base 12 mois pour la période du 01 janvier 2018 au 31 décembre 2018

Données en K€	31/12/2019 (12 mois)	31/12/2018 (12 mois)
Chiffre d'affaires	77 082	76 589
Achats consommés	(52 206)	(50 495)
Autres coûts de structure*	(19 065)	(21 638)
Coûts de transport	(6 989)	(6 188)
Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions	(1 185)	(2 006)
Autres produits et charges opérationnels courants	522	254
Résultat opérationnel courant	(1 842)	(3 484)
Produits opérationnels non courants	20	238
Charges opérationnelles non courantes	(1 082)	(5 062)
Autres produits et charges opérationnels	(1 062)	(4 824)
Résultat opérationnel (Avant QP des sociétés mises en équivalence)	(2 904)	(8 308)
Quote-part de résultat des entreprises associées	144	162
Résultat opérationnel (Après QP des sociétés mises en équivalence)	(2 760)	(8 146)

* Les autres coûts de structure comprennent les charges externes, les charges de personnel et les charges fiscales.

2.2 Goodwill (Ecart d'acquisition)

Les écarts d'acquisition correspondent au cas présent à l'écart entre le prix payé pour prendre le contrôle d'une entité et la juste valeur des actifs et passifs acquis. Ils représentent les synergies attendues de l'intégration des nouvelles activités acquises et les économies d'échelle qui sont générées par la mutualisation des moyens mis en œuvre.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, conformément à IFRS 3 « Regroupement d'entreprises », et IAS 36 « Dépréciation d'actif ». Lorsque le calcul du goodwill aboutit à une différence négative (cas d'une acquisition réalisée à des conditions avantageuses), le Groupe comptabilise le profit intégral en résultat.

Les goodwill sont affectés aux unités génératrices de trésorerie aux fins de réalisation de tests de dépréciation. Ces tests sont mis en œuvre dès qu'un indice de perte de valeur est constaté et systématiquement au 31 décembre, date de clôture de l'exercice.

Les modalités du test de perte de valeur sont décrites dans la note « Dépréciation de l'actif immobilisé » du paragraphe 2.3 « Règles et méthodes comptables » et la note 3.2.3 « Test de dépréciation des éléments incorporels non amortis »

Les écarts d'acquisitions sont inscrits à leur coût diminué du cumul des pertes de valeurs. En cas de perte de valeur, celle-ci est inscrite en résultat. Les pertes de valeur ne peuvent faire l'objet de reprise.

2.3 Règles et méthodes comptables

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. L'amortissement est comptabilisé en charge sur une base linéaire en fonction de la durée d'utilité de l'actif. Les valeurs comptables des actifs incorporels et corporels sont revues à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur de chacun des actifs considérés.

Immobilisations incorporelles des sites

Les actifs incorporels des sites représentent les droits au bail et autres éléments juridiquement identifiables repris par le groupe lors des opérations de croissance externe.

Les actifs incorporels acquis par Euromédis Groupe sont valorisés pour leur coût acquitté dans le cadre de la transaction, auquel s'ajoutent les frais accessoires d'acquisition.

Les actifs incorporels issus de regroupement d'entreprises sont valorisés en fonction des critères définis de nature d'activité, de chiffre d'affaires, de rentabilité et de suivi de la valeur, dans la limite de l'écart d'acquisition positif constaté lors du regroupement.

Les actifs incorporels font l'objet d'un test de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié et à minima une fois par an à la clôture de l'exercice tel que décrit dans la note « dépréciation de l'actif immobilisé » et la note 3.2.3 « Test de dépréciation des éléments incorporels non amortis ».

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de logiciels. Ceux-ci sont amortis selon la méthode linéaire sur une période de un à cinq ans.

Il n'y a pas de frais de développement.

Immobilisations corporelles

Conformément à IAS 16, Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires, hors frais d'acquisition et d'emprunt, déduction faite des rabais, remises ou ristournes obtenus) ou à leur coût de production. Elles n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation. Lorsque des composants d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes et amorties sur leur durée d'utilité propre.

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location-financement telles que définies par la norme IFRS16 « contrats de location », sont présentées à l'actif pour la valeur actualisée des paiements futurs ou la valeur de marché si celle-ci est inférieure lors de leur première comptabilisation. La dette correspondante est inscrite en passifs financiers. Ces immobilisations sont amorties selon le mode et les durées d'utilité décrits ci-dessous, sauf dans le cas où la durée d'utilité du contrat est plus courte et s'il n'est pas prévue de transfert de propriété à l'issue du contrat.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle et d'une éventuelle dépréciation à compter de la date à laquelle le bien est prêt à être mis en service. Sauf cas particulier, les valeurs résiduelles sont nulles.

La méthode d'amortissement retenue est la méthode linéaire et les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Constructions	30 ans
Toiture de construction	20 ans
Agencement de constructions	10 ans
Installations générales	5 à 10 ans
Matériels et outillages	3 à 7 ans
Matériel de transport	2 à 3 ans
Matériel de bureau, informatique et mobilier	2 à 10 ans

La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité des différentes catégories d'immobilisations.

Le Groupe ne détient pas d'immeubles de placement.

Dépréciation des actifs immobilisés

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actif », une perte de valeur est enregistrée en résultat lorsque la valeur recouvrable des immobilisations devient inférieure à leur valeur nette comptable.

La valeur recouvrable des immobilisations correspond au montant le plus élevé entre leur juste valeur nette des coûts de cession et leur valeur d'utilité. La valeur nette comptable des immobilisations corporelles et incorporelles fait l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie (catégorie limitée pour le groupe aux écarts d'acquisitions et aux incorporelles des sites).

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

La valeur d'utilité de ces unités est déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie actualisés. Le taux d'actualisation est déterminé à chaque clôture sur la base du coût du capital spécifique au groupe Euromédis. Les cash-flows sont issus des cash-flows attendus sur 5 ans. Ils sont déterminés à partir du budget de l'année N+1, élaboré par les différents responsables des entités concernées et validées par la Direction Générale. Les cash-flows des années suivantes (N+2 à N+5) sont estimés par application d'un taux de croissance en fonction des anticipations du management. Au-delà de cet horizon, des cash-flows sont extrapolés par application d'un taux de croissance à l'infini.

Compte-tenu de l'organisation du groupe Euromédis, les unités génératrices de trésorerie principales ont été définies comme suit :

- Une UGT unique pour le secteur « Marque propre »
- Quatre UGT au niveau du secteur « Distribution »

Le secteur « distribution » repose sur une organisation centralisée basée sur trois composantes d'activité :

- Maintien à domicile / Handicap
- Collectivités
- Magasins

Chacune de ces composantes est gérée de manière centrale et le pilotage opérationnel est réalisé à ce niveau.

Une quatrième UGT est déterminée au niveau du secteur « Distribution » et correspond à BIOMAT FOURES (ventes de matériels de blocs opératoires et cyaliques).

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée en résultat pour la différence. Elle est imputée en priorité sur les écarts d'acquisition affectés à l'UGT puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'entité au prorata de la valeur nette comptable de chaque actif de l'unité.

Actifs et passifs financiers non dérivés

Les actifs et passifs financiers sont présentés en « non-courants » exceptés ceux présentant une échéance inférieure à 12 mois à la date de clôture, qui sont classés en « actifs courants », en « Trésorerie et équivalents » ou en « passifs courants » selon les cas.

Les actifs et passifs financiers non dérivés comprennent :

- Les actifs financiers non courants,
- Les actifs financiers courants représentant les créances d'exploitation, des titres de créances ou des titres de placement, et la trésorerie,
- Les passifs financiers courants et non courants comprennent les emprunts bancaires, les autres financements et découverts bancaires et les dettes d'exploitation.

Evaluation et comptabilisation des actifs financiers – IFRS 9 :

La société, possédant peu d'actifs financiers, ou ceux-ci étant déjà valorisés à leur juste valeur ou au coût amorti selon les cas, n'a pas été impactée par l'application de cette nouvelle norme.

Tableau comparatif du classement et de l'évaluation des actifs financiers et passifs financiers IAS39/IFRS9

IAS 39		IFRS 9	
Catégories		Catégories	
Instruments dérivés à la juste valeur par le résultat	Instruments dérivés	Actifs à la juste valeur par le résultat	Instruments dérivés Trésorerie et équivalents de trésorerie
Actifs disponibles à la vente	Titres immobilisés	Actifs au coût amorti	Dépôts et cautionnements Créances commerciales Subventions
Prêts et créances	Dépôts et cautionnements Créances commerciales Subventions Trésorerie et équivalents de trésorerie	Passifs à la juste valeur par le résultat	Instruments dérivés
Passifs au coût amorti	Emprunts et découverts bancaires Dettes commerciales et autres dettes	Passifs au coût amorti	Emprunts et découverts bancaires Dettes commerciales et autres dettes

Selon cette norme, l'entité doit classer les actifs financiers comme ultérieurement évalués soit au coût amorti, soit à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, soit à la juste valeur par le biais du résultat selon les deux éléments suivants :

- le modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers
- les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

- Actif financier au coût amorti :

Un actif financier doit être évalué au coût amorti si les deux conditions suivantes sont réunies :

1/ la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux financiers contractuels ;

2/ les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu à des dates spécifiques à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements du principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

- Actif financier à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :

Un actif financier doit être évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global si les deux conditions suivantes sont respectées :1/ la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ;

2/ les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

- Actif financier à la juste valeur par le biais du résultat :

Un actif financier doit être évalué à la juste valeur par le biais du résultat net à moins qu'il ne soit évalué au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

- Evaluation des passifs financiers

L'entité doit classer comme étant ultérieurement évalués au coût amorti tous les passifs à l'exception des suivants :

- les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net
- les passifs financiers qui surviennent lorsqu'un transfert d'actif financier ne satisfait pas aux conditions de décomptabilisation
- les contrats de garantie financière
- les engagements de prêts à un taux inférieur à celui du marché

Instruments financiers dérivés

Euromedis Groupe utilise divers instruments financiers afin de réduire son exposition aux risques de change.

Les dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur ; les coûts de transaction attribuables sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus.

Les instruments financiers dérivés qui sont désignés comme instruments de couverture sont classés par catégorie en fonction de la nature du risque couvert.

Un instrument de couverture est un dérivé désigné dont on s'attend à ce que la juste valeur ou les flux de trésorerie compensent les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie d'un élément couvert désigné. Un élément couvert est un actif, un passif, un engagement ferme, une transaction prévue hautement probable ou un investissement net dans une activité étrangère qui :

- Expose l'entité à un risque de variation de juste-valeur ou de variation de flux de trésorerie futurs
- Est désigné comme étant couvert

L'efficacité d'une couverture est le degré de compensation des variations de juste-valeur ou de flux de trésorerie de l'élément couvert attribuables au risque couvert par des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'instrument de couverture.

Il existe trois types de relations de couverture :

- La couverture de juste valeur : couverture de l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé, ou encore d'une partie identifiée de cet actif, de ce passif ou de cet engagement ferme, qui est attribuable à un risque particulier et qui peut affecter le résultat.
- La couverture de flux de trésorerie : couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui :
 - est attribuable à un risque particulier associé à un actif ou à un passif comptabilisé ou à une transaction prévue hautement probable et ;
 - pourrait affecter le résultat
- Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger.

Une relation de couverture remplit les conditions requises pour l'application de la comptabilité de couverture si et seulement si toutes les conditions suivantes sont remplies :

- à l'origine de la couverture, il existe une désignation et une documentation formalisées décrivant la relation de couverture ainsi que l'objectif de l'entité en matière de gestion des risques et de stratégie de couverture.
- on s'attend à ce que la couverture soit hautement efficace dans la compensation des variations de juste valeur ou de flux de trésorerie attribuables au risque couvert.
- pour les couvertures de flux de trésorerie, une transaction prévue qui fait l'objet de la couverture doit être hautement probable et doit comporter une exposition aux variations des flux de trésorerie qui pourrait in fine affecter le résultat
- l'efficacité de la couverture peut être mesurée de façon fiable, c'est-à-dire que la juste valeur ou les flux de trésorerie de l'élément couvert attribuables au risque couvert et la juste valeur de l'instrument de couverture peuvent être mesurés de façon fiable
- la couverture est évaluée de façon continue et déterminée comme ayant été effectivement efficace durant toutes les périodes couvertes par les états financiers pour lesquels la couverture a été désignée.

Les instruments qualifiés de couverture par la direction sont classés en couverture de flux de trésorerie. Ainsi, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est directement enregistrée en contrepartie des autres éléments du résultat global. Ces montants sont reclassés en compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation des éléments couverts, soit au niveau du résultat opérationnel s'agissant de couvertures d'opérations commerciales.

La partie inefficace de la couverture est comptabilisée en compte de résultat.

L'évaluation en juste valeur des instruments financiers non qualifiés de couverture est comptabilisée au compte de résultat. A la clôture de l'exercice, le montant de ces instruments financiers était nul.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités et les valeurs mobilières de placement offrant une grande liquidité (i.e. mobilisables ou cessibles à très court terme - moins de 3 mois) et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont constatées au compte de résultat.

Les découverts bancaires, remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du groupe constituent une composante de la trésorerie pour les besoins du tableau de flux de trésorerie.

Stocks

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. Le coût des stocks de matières premières et de marchandises est déterminé selon la méthode du prix moyen pondéré et n'incorporent ni frais financiers, ni frais de développement. Le coût prend également en compte les frais accessoires, de logistique et de transport, pour amener les stocks à l'endroit où ils se trouvent, conformément à IAS 2 « Stocks ». Le coût est net des escomptes et des conditions différées obtenues des fournisseurs.

Les coûts d'emprunt ne sont pas inclus dans le coût des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks est constatée lorsque la valeur de réalisation est inférieure à ce prix. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Politique de dépréciation des stocks :

Les stocks de l'activité Produits à Marque Propre peuvent présenter deux risques :

- la péremption des produits,
- la non-rotation des produits

Le Groupe exerce un suivi très rigoureux des produits stériles qui comportent une date de péremption. Il arrive que des produits soient périmés (ou à une date proche de l'être) et ceux-ci sont détruits conformément à la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, sur les éventuels produits à rotation lente, le Groupe mène des actions (promotions, produits remis dans un nouvel emballage) de telle sorte que les produits puissent généralement être vendus, à un prix au moins égal à leur prix d'achat.

Les stocks de l'activité Distribution présentent pour seul risque la faible rotation.

Les actions menées dans les points de vente sont de même nature que pour l'activité Produits à Marque Propre. Toutefois, si les mesures prises s'avèrent être insuffisantes, une dépréciation est constatée en tenant compte à la fois des perspectives de vente et de l'obsolescence éventuelle des produits.

Impôts

Les impôts sur les résultats comprennent les impôts exigibles et les impôts différés.

Les charges ou produits d'impôts exigibles et d'impôts différés sont comptabilisés au compte de résultat, sauf s'ils se rattachent à des transactions imputées en autres éléments du résultat global ou imputées directement dans les capitaux propres. Dans ces cas, l'impôt est également imputé en autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en fonction des derniers taux d'impôt en vigueur à la date de clôture des comptes. Ils ne sont pas actualisés conformément à la norme IAS 12. Ils sont constatés au bilan et au compte de résultat pour tenir compte :

- des décalages temporaires existants entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et des passifs,
- des déficits reportables,
- des retraitements retenus pour l'établissement des comptes consolidés, à l'exception de ceux liés aux écarts d'acquisition.

Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôts différés :

- comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition
- comptabilisation d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable.

Des impôts différés actifs sont constatés lorsqu'ils sont imputables sur des impôts différés passifs ou sur les déficits fiscaux reportables, dès lors qu'il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces actifs d'impôts pourront être imputés. La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque clôture.

Provisions

Conformément à IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », le Groupe comptabilise une provision dès lors qu'il existe une obligation actuelle, juridique ou implicite à l'égard d'un tiers résultant d'événements passés et qu'il est probable ou certain qu'elle se traduira par une sortie de ressources sans contrepartie pour éteindre l'obligation et que son le montant peut être déterminé de façon fiable.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif.

Si aucune estimation fiable du montant de l'obligation ne peut être effectuée, aucune provision n'est comptabilisée et une information est donnée en annexe.

Les provisions incluent essentiellement :

- les provisions pour litiges
- les provisions pour avantages accordés au personnel.

Engagements de retraites et assimilés

Les salariés du Groupe perçoivent, en complément des allocations de retraite conformes aux législations en vigueur dans les pays où sont implantées les sociétés qui les emploient, des indemnités de départ à la retraite. Le Groupe offre ces avantages à travers soit des régimes à prestations définies, soit des régimes à cotisations définies.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement des primes ; la charge qui correspond aux primes versées est prise en compte en résultat de l'exercice. Conformément à la norme IAS 19 « Avantages au personnel », dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraites et assimilés sont évalués suivant la méthode des unités de crédits projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale.

Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement :

- une hypothèse d'âge de départ à la retraite fixée entre 63 et 65 ans pour les salariés français selon leur statut
- un taux d'actualisation financière
- un taux d'inflation
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation du personnel.

Ces évaluations sont effectuées tous les ans pour les principaux régimes.

Des gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime. Conformément à IAS19-R, ces écarts actuariels sont comptabilisés en « Autres éléments du résultat global ». Ils sont présentés au bilan dans la rubrique des capitaux propres « Avantages du personnel – écarts actuariels » et ne sont pas recyclables dans le compte de résultat.

Titres d'autocontrôle

Tous les titres d'autocontrôle détenus par le Groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit de la cession éventuelle des actions d'autocontrôle est imputé directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

Résultat par action

Le résultat par action est déterminé en application de la norme IAS 33.

Les calculs sont effectués de la manière suivante :

Résultat par action = résultat net part du Groupe / nombre d'actions existantes.

Résultat dilué par action = résultat net part du Groupe / (nombre d'actions existantes + nombre d'instruments dilutifs se convertissant en actions ordinaires [bons de souscription d'actions, obligations convertibles...]).

Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires, qui correspondent au chiffre d'affaires, sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des ristournes, remises commerciales et rabais pour quantités.

Le chiffre d'affaires est constitué de ventes de marchandises et de prestations de location de matériel. Les produits relatifs aux ventes de marchandises et de biens sont comptabilisés lorsqu'il existe une indication objective, prenant la forme en général d'un contrat de vente, que les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés au client, que la recouvrabilité de la contrepartie est probable, que le Groupe n'est plus impliqué dans la gestion des biens et que le montant des produits ainsi que les coûts encourus ou à encourir peuvent être déterminés de façon fiable et dès lors qu'il est probable que les avantages économiques iront au groupe.

Les revenus liés aux prestations sont comptabilisés lorsque le degré d'avancement de la transaction à la clôture peut être évalué de façon fiable, que le montant des produits ainsi que les coûts encourus ou à encourir peuvent être déterminés de façon fiable et dès lors qu'il est probable que les avantages économiques iront au groupe.

Informations sectorielles

Les secteurs opérationnels sont présentés sur les mêmes bases que celles utilisées dans les reportings internes.

Le groupe a déterminé les secteurs d'activité suivants :

- Secteur produits à marques propre :
 - LABORATOIRE EUROMEDIS,
 - LABORATOIRE EUROMEDIS Italie,

- Secteur Distribution/Location/Prestation :
 - PARAMAT,
 - BIOMAT FOURES
 - MEDIS SANTE

- Secteur siège : EUROMEDIS Groupe

A noter que suite à la TUP de MEDICAL CENTER au profit de LABORATOIRE EUROMEDIS et au transfert de ses activités, les informations sectorielles concernant MEDICAL CENTER qui apparaissaient dans le secteur « distribution » au 31/12/2018 sont désormais comprises dans le secteur « produits à marques propres ».

3 Notes annexes sur les postes du bilan

3.1 Détail des écarts d'acquisition (GOODWILL)

3.1.1 Variations des écarts d'acquisition

Libellé (Données en K€)	31/12/2018	Entrées de périmètre	Sorties de périmètre	31/12/2019
Ecart d'acquisition	2 671			2 671
Dépréciation des écarts d'acquisition	(1 449)			(1 449)
Valeur nette	1 221			1 221

3.1.2 Les écarts d'acquisitions sont affectés aux entités suivantes :

Entités (Données en K€)	LABORATOIRES EUROMEDIS	PARAMAT	Total
Ecarts bruts	1 536	1 135	2 671
Amortissements	848	602	1 450
Ecarts nets	688	534	1 221

3.2 Immobilisations corporelles et incorporelles

3.2.1 Le détail des valeurs brutes s'établit selon le tableau suivant :

Libellé (Donnée en K€)	31/12/2018	31/12/2019	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)
Frais de développement	5	5		
Concessions, brevets et droits similaires, brevets, licences	812	849	55	(18)
Droit au bail	76	61		(15)
Fonds commercial	6 739	6 739		
Autres immobilisations incorporelles	4 219	4 219		
Immobilisations incorporelles	11 851	11 873	55	(33)
Terrains	343	343		
Agencements et aménagements de terrains	1 385	1 385		
Constructions	3 363	3 393	30	
Constructions sur sol d'autrui	663	409		(254)
Installations techniques, matériel & outillage	6 136	7 216	1 208	(128)
Autres immobilisations corporelles	5 657	5 270	204	(590)
Immobilisations corporelles en cours	1			(1)
Immobilisations corporelles	17 548	18 016	1 441	(973)
Immobilisations corporelles et incorporelles	29 399	29 889	1 496	(1 006)

Le fonds commercial et les autres immobilisations incorporelles renvoient principalement aux incorporelles des sites.

3.2.2 Le détail des amortissements s'établit selon le tableau suivant :

Libellé (Donnée en K€)	31/12/2018	31/12/2019	Dotations	Diminution (Cess, Remb.)
Amortissements des frais de développement	(5)	(5)		
Amortissements concessions, brevets & droits similaires	(424)	(580)	(173)	17
Amortissements fonds commercial	(50)	(50)		
Amortissements des autres immos incorp.	(10)	(10)		
Immobilisations incorporelles	(490)	(646)	(173)	17
Amortissements des constructions	(2 612)	(2 783)	(171)	
Amortissements des constructions sur sol d'autrui	(581)	(349)	(18)	250
Amortissements install tech. matériel & outil.	(4 290)	(4 748)	(584)	126
Amortissements des autres immobilisations corp.	(4 294)	(4 393)	(653)	553
Immobilisations corporelles	(11 777)	(12 273)	(1 427)	930
Immobilisations corporelles et incorporelles	(12 266)	(12 920)	(1 600)	946

3.2.3 Test de dépréciation des éléments incorporels non amortis :

Le groupe réalise systématiquement des tests de dépréciation sur les UGT sur une base annuelle à la date de clôture (31 décembre 2019) et lorsque des indices de perte de valeur ont été identifiés. Ces tests de dépréciations sont réalisés conformément à la description apportée dans le paragraphe « Dépréciation des actifs immobilisés » de la note 2.3 « Règles et méthodes comptables »

La valeur recouvrable a été déterminée en retenant la valeur la plus élevée entre :

- La valeur d'utilité (déterminée sur la base d'une méthode DCF)
- La valeur vénale (dès lors qu'elle est déterminable pour l'UGT considérée)

La valeur recouvrable des 5 UGT composant le groupe a été déterminée de la manière suivante :

<i>UGT valorisées en retenant la valeur d'utilité</i>	<i>UGT valorisées en retenant la valeur vénale</i>
Marque propre Biomat Foures Collectivités Maintien à domicile (MAD) / Handicap (VHP)	Magasins / E-Commerce

Sensibilité des UGT utilisant la méthode des DCF

Il n'a pas été constaté de perte de valeur au 31 décembre 2019 sur les UGT « Marques propres », « BIOMAT » et « Collectivités ».

Hypothèses :

CA	Chiffre d'affaires
EBE	Excédent Brut d'Exploitation
NS	Non significatif
Taux d'actualisation (WACC)	10%
Taux de croissance à l'infini	1,5 %

La valeur présentée pour chaque UGT correspond à :

- La valeur des immobilisations incorporelles (y compris Goodwill)

- La valeur nette des immobilisations corporelles
- La valeur du BFR à la clôture de l'exercice au 31 décembre 2019

Ces tests de sensibilité indiquent, en fonction des variations d'hypothèse, l'écart entre la valeur d'utilité de l'UGT considérée et sa valeur comptable. Ils présentent également :

- La colonne « WACC limite » qui indique le taux de WACC minimal qui devrait être utilisé, en fonction des différentes hypothèses, pour commencer à déprécier l'UGT considérée.
- La ligne « Erosion maximale de l'EBE terminal » qui correspond à la dégradation minimale de l'EBE du flux terminal budgété qui conduirait à initier une dépréciation sur les actifs de cette UGT.

a. Marques propres

Valeur consolidée de l'UGT 27 280

	WACC-1bps	WACC 10%	WACC +1bps	WACC limite
Taux de croissance 0,5%	5 967	2 805	241	11,10%
Taux de croissance 1,5%	8 828	4 980	1 937	11,78%
Taux de croissance 2,5%	12 569	7 736	4 033	12,46%
Erosion maximale de l'EBE*	-32%	-18%	-7%	

Exprimé par l'écart entre la valeur d'utilité et le total des actifs consolidés (en K€)

** Taux de croissance retenu de 1,5%*

b. Biomat Foures

Valeur consolidée de l'UGT 1 450

	WACC-1bps	WACC 10%	WACC +1bps	WACC limite
Taux de croissance 0,5%	371	131	- 63	10,65%
Taux de croissance 1,5%	627	328	93	11,47%
Taux de croissance 2,5%	962	578	286	12,28%
Erosion maximale de l'EBE*	-43%	-23%	-6%	

Exprimé par l'écart entre la valeur d'utilité et le total des actifs consolidés (en K€)

** Taux de croissance retenu de 1,5%*

c. Collectivités

Valeur consolidée de l'UGT 2 366

	WACC-1bps	WACC 10%	WACC +1bps	WACC limite
Taux de croissance 0,5%	3 771	3 038	2 448	19,40%
Taux de croissance 1,5%	4 405	3 517	2 819	19,87%
Taux de croissance 2,5%	5 235	4 124	3 277	20,34%
Erosion maximale de l'EBE*	-186%	-149%	-119%	

Exprimé par l'écart entre la valeur d'utilité et le total des actifs consolidés (en K€)

** Taux de croissance retenu de 1,5%*

d. MAD / VHP

Valeur consolidée de l'UGT 4 498

	WACC-1bps	WACC 10%	WACC +1bps	WACC limite
Taux de croissance 0,5%	5 979	4 683	3 640	17,30%
Taux de croissance 1,5%	7 095	5 524	4 290	17,80%
Taux de croissance 2,5%	8 555	6 590	5 094	18,31%
Erosion maximale de l'EBE*	-158%	-123%	-95%	

Exprimé par l'écart entre la valeur d'utilité et le total des actifs consolidés (en K€)

* Taux de croissance retenu de 1,5%

a. Magasins / E-Commerce

Valeur consolidée de l'UGT 4 323

	WACC-1bps	WACC 10%	WACC +1bps	WACC limite
Taux de croissance 0,5%	800	101	- 461	10,17%
Taux de croissance 1,5%	1 508	644	- 34	10,94%
Taux de croissance 2,5%	2 434	1 331	492	11,73%
Erosion maximale de l'EBE*	-35%	-15%	1%	

Exprimé par l'écart entre la valeur d'utilité et le total des actifs consolidés (en K€)

* Taux de croissance retenu de 1,5%

3.2.4 Le détail des dépréciations s'établit selon le tableau suivant :

Libellé (Donnée en K€)	31/12/2018	31/12/2019	Dotation	Reprise
Dépréciations droit au bail		(46)	(46)	
Dépréciations sur fonds commercial	(4 329)	(4 329)		
Immobilisations incorporelles	(4 329)	(4 374)	(46)	
Dépréciations sur installations techniques		(38)	(38)	
Immobilisations corporelles		(38)	(38)	
Immobilisations corporelles et incorporelles	(4 329)	(4 412)	(84)	

3.2.5 Part des immobilisations corporelles issues du retraitement des crédits-baux

Les tableaux des paragraphes 3.2.3 et 3.2.4 incluent des immobilisations issues de crédits-baux mobiliers et immobiliers à hauteur des montants suivants :

Libellé (Donnée en K€)	Valeurs brutes	Amortissements	Valeur nette 31/12/2019
Terrains	53		53
Agencements et aménagements de terrains	1 385		1 385
Constructions	2 903	(2 478)	424
Immobilier en crédit bail	4 341	(2 478)	1 862
Véhicules en crédit bail (Autres immobilisations corporelles)	3 088	(2 689)	399
Immobilisations corporelles et incorporelles			

3.2.6 Retraitement des contrats de location (IFRS 16)

La mise en place de la norme IFRS 16 à compter de l'exercice 2019 a conduit à l'enregistrement de droits d'utilisation liés à des contrats jusqu'alors comptabilisés en charges en tant que contrats de location simple.

Libellé (Donnée en K€)	Valeurs brutes	Amortissements	Valeur nette 31/12/2019
Droit d'utilisation de biens immobiliers	3 753	(998)	2 756
Droit d'utilisation de matériel de transport	536	(115)	421
Droit d'utilisation	4 289	(1 113)	3 177

3.3 Actifs financiers et participations dans les entreprises associées

3.3.1 Le détail des valeurs brutes s'établit selon le tableau suivant :

Libellé (Donnée en K€)	31/12/2018	31/12/2019	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb)	Variat. situation nette MEE	Autres variations
Titres de participation	2	2	14			(14)
Prêts	45	48	3			
Dépôts et cautionnements versés	223	178	7	(28)		(24)
Autres créances immobilisées	104	67	43	(80)		
Immobilisations financières	374	295	68	(108)		7 241
Titres mis en équivalence	882	1 026			144	
Participations dans les entreprises associées	882	1 026			144	
Actifs financiers	1 255	1 320	68	(108)	144	7 241

Les sociétés du Groupe mises en équivalence ne sont pas cotées et n'ont donc pas de prix de cotation public. Des dividendes relatifs à des participations mises en équivalence ont été reçus au cours de l'exercice pour 30 K€.

Medis Santé

Libellé (Donnée en K€)	31/12/2018	31/12/2019
Taux de participation en %	33,33%	33,33%
Total Bilan	4 929	4 344
Actifs nets	2 645	2 869
CA	5 038	5 146
Résultats	487	323
Part du Groupe dans les actifs nets	882	956
Valeur comptable au bilan d'Euromedis Groupe	882	1 026
<u>Part du Groupe dans le résultat</u>	<u>162</u>	<u>144</u>

Les données Médis Santé ont été prises en compte à partir des dernières données disponibles, à savoir celles au 31 juillet 2019.

3.4 Autres actifs non courants

Libellé (Donnée en K€)	31/12/2018	31/12/2019
Prêts	45	48
Dépôts et cautionnements versés	223	178
Autres créances immobilisées	104	67
<u>Immobilisations financières</u>	<u>374</u>	<u>294</u>

3.5 Stocks et en-cours

Libellé (Donnée en K€)	Valeur brute		31/12/2019	Valeur brute		31/12/2018
	au 31/12/2019	Dépréciations		au 31/12/2018	Dépréciations	
Stocks M, fournitures et aut.	173	(13)	159	150	(11)	139
En-cours de biens	85		85	49		49
En-cours de services						
Produits intermédiaires finis	314		314	297	(37)	260
Stocks de marchandises	18 706	(1 103)	17 603	17 696	(2 457)	15 239
<u>Stocks et en-cours</u>	<u>19 277</u>	<u>(1 116)</u>	<u>18 161</u>	<u>18 192</u>	<u>(2 505)</u>	<u>15 687</u>

3.6 Clients et comptes rattachés, autres créances et comptes de régularisation

3.6.1 L'Actif circulant se décompose comme suit :

Données en K€	Brut	Dépréciat.	31/12/2019	Brut	Dépréciat.	31/12/2018
Avances et acomptes versés sur Clients et comptes rattachés - courant	109		109	131		131
Clients et comptes rattachés	17 347	(421)	16 926	15 715	(519)	15 195
Clients et comptes rattachés	17 456	(421)	17 035	15 846	(519)	15 327
Instruments financiers actif - courant				216		216
Instruments financiers actif				216		216
Créances sur personnel & org. Sociaux -	31		31	29		29
Créances fiscales hors IS - courant	575		575	337		337
Etat, Impôt sur les bénéfices - courant	409		409	1 636		1 636
Autres créances - courant	109		109	50		50
Charges constatées d'avance - courant	233		233	277		277
Primes sur obligations - courant						
Autres actifs courants	1 357		1 357	2 330		2 330
Total Actif	18 813	(421)	18 392	18 391	(519)	17 872

	NON ECHUES	30 JRS	90 JRS	ECHUES < 1 AN	ECHUES >1 AN	DOUTEUX	TOTAL	DEPRECIATION	VALEUR NETTE
31/12/2019	10 131	2 830	1 770	2 007	226	383	17 347	421	16 926
	58,40%	16,31%	10,21%	11,57%	1,30%	2,21%	100,00%		
31/12/2018	11211	1902	1803	3487	72	428	15715	519	15 196

Aucun client du groupe ne représente plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé. Les clients exports ainsi que les clients de type « pharmacie, revendeurs et cliniques » font l'objet d'une assurance-crédit.

3.7 Trésorerie nette

Libellé (Donnée en K€)	31/12/2018	31/12/2019
Disponibilités	1 267	5 117
Valeurs mobilières de placement	1 267	5 117
Concours bancaires (trésorerie passive)	10 274	12 866
Trésorerie passive	10 274	12 866
Trésorerie nette	(9 007)	(7 748)
Concours bancaires (dettes)	39	41
Trésorerie passive assimilée à une dette	39	41
Trésorerie non courante	(39)	(41)
Trésorerie nette	(9 046)	(7 790)

3.8 Provisions

3.8.1 Les provisions se décomposent comme suit :

Libellé (Donnée en K€)	31/12/2018	31/12/2019	Dotation	Reprise	Autres variations
Engagements retraite et assimilés	663	815	101		51
Provisions pour litiges - non courant	109	64			(46)
Autres provisions pour risques - non courant		223			223
Provisions non courantes	109	287			177
Impôts différés - passif	620	587			(33)
Provisions pour litiges - courant	83	55	130	(147)	(11)
Autres provisions pour risques - courant	120	80	267	(142)	(167)
Provisions courantes	203	134	397	(288)	(177)

Au 31 décembre 2019, les provisions pour risques et charges couvrent des litiges prud'homaux pour 115 k€. Ces litiges sont suivis par les conseils du groupe et les demandes initiales de ces salariés portent sur un montant global de 295 k€.

Engagements envers le personnel :

Le groupe participe à des régimes de retraite, de prévoyance, de couverture de frais médicaux, d'indemnités de fin de carrière dont les prestations versées dépendent de différents facteurs tels que les salaires, l'ancienneté, les cotisations versés à des caisses, les fonds versés à des assureurs. Ces régimes sont à cotisations définies ou à prestations définies.

Régimes à cotisations définies :

Pour les régimes à cotisations définies, les engagements correspondent aux cotisations dues.

Régimes à prestations définies, Indemnités de fin de carrière :

Les régimes à prestations définies correspondent aux indemnités de fin de carrière. Ces engagements sont calculés par des actuaires indépendants.

Les hypothèses retenues pour le calcul des indemnités de départ en retraite sont les suivantes :

Hypothèses retenues	31/12/2018	31/12/2019
Conventions collectives	Medico-techniques : négoce et prestations et services Pharmacie : fabrication et commerce	Medico-techniques : négoce et prestations et services Pharmacie : fabrication et commerce
Age de départ en retraite	65 ans	65 ans (Cadres) 63 ans (Non Cadres)
Taux d'actualisation	1,49%	0,80%
Taux d'évolution des rémunérations	2%	1,70%
Table de mortalité	TH - TF 00-02	TH - TF 00-02
Taux de charges	40%	36%
Taux de turnover	Taux variable selon l'âge du salarié suivant statistique sur les départs (démissions)	Taux variable selon l'âge du salarié suivant statistique sur les départs (démissions)

Le tableau ci-dessous résume la situation des régimes à prestations définies :

	31/12/2018	31/12/2019
Valeur actualisée du passif	911	1 046
JV de l'actif	-248	-231
Engagement net	663	815

	31/12/2018	31/12/2019
Engagements net à l'ouverture	684	663
Coût des services	74	101
Ecart actuariels (OCI)	-86	90
Var. de JV de l'actif	7	-38
Autres	-16	
Engagement net	663	815

La valeur actualisée de l'obligation a été évaluée sur la base d'un taux d'actualisation de 0,80%. Une variation du taux d'actualisation aurait les impacts suivants :

en k€	Actualisation +0,25 %	Départ + 1an
Impact sur la valeur de l'obligation	(32)	(80)

3.9 Dettes financières

3.9.1 La variation des dettes financières se décompose comme suit :

Libellé (Données en K€)	31/12/2018	31/12/2019
Emprunts obligataires		5 340
Emprunts auprès établis. de crédit	2 300	1 447
Autres emprunts et dettes assimilées	2 000	336
Concours bancaires	10 313	12 907
Divers non significatifs	62	96
Endettement total	14 674	20 127

Les dettes financières se décomposent comme suit :

Libellé (Données en K€)	31/12/2018	31/12/2019
Emprunts obligataires - non courant		5 340
Emprunts auprès établis. de crédit - non courant	1 169	1 031
Autres emprunts et dettes assimilées - non courant	336	
Dettes rattachées à des participations	58	58
Endettement non courant	1 562	6 430
Emprunts auprès établis. de crédit - courant	1 131	416
Autres emprunts et dettes assimilées - courant	1 664	336
Intérêts courus sur emprunts	4	38
Concours bancaires	10 313	12 907
Endettement courant	13 112	13 697
Endettement total	14 674	20 127

NB : Les dettes non courantes sont à plus d'un an et les dettes courantes à moins d'un an.

Soldes créditeurs de banques :

Le groupe bénéficie de découverts autorisés d'un montant global maximum de 6,810 millions d'euros auprès de ses 7 établissements financiers utilisés à hauteur de 4,5 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Avances cessions créances :

Le groupe mobilise des créances auprès de BPI qui lui a autorisé un montant maximal de 6,2 millions d'euros. Au 31 décembre 2019, le groupe avait mobilisé des créances auprès de BPI pour un montant global de 3,8 millions d'euros.

3.9.2 Dettes financières obligataires

Au cours de l'exercice, le groupe a souscrit un montant nominal total de 5,7 m€ d'emprunts obligataires, répartis de la manière suivante :

- 2.85 m€ d'emprunt obligataire à échéance au 30/10/2023 par appel à ses actionnaires de référence, et dont la totalité a été souscrit auprès de la société Nina. Le coût annuel de cet emprunt est calculé au taux de 5,0% l'an.
- 2.85 m€ d'emprunt obligataire convertible en actions à échéance au 16/12/2024 souscrit à 96,4% auprès de la société Nina dans le cadre d'un appel au marché. Le coût annuel de cet emprunt est calculé au taux de 2,5% l'an.

Le traitement IFRS de ces emprunts obligataires, basé sur la norme IFRS 9, se traduit dans les comptes de l'exercice de la manière suivante :

Libellé (Données en K€)	31/12/2018	31/12/2019
Emprunt obligataire convertible - partie capitaux propres		262
Total impact capitaux propres		262
Emprunt obligataire convertible - partie dettes		2 547
Emprunt obligataire - dettes financières		2 793
Total impact dettes financières		5 340
Total emprunts obligataires		5 602

3.10 Fournisseurs et comptes rattachés, autres dettes et comptes de régularisation

3.10.1 Comparatif annuel

Libellé (Données en K€)	31/12/2018	31/12/2019
Dettes fournisseurs - courant	9 475	12 528
Fournisseurs et comptes rattachés	9 475	12 528
Avances, acomptes reçus sur commandes	37	243
Dettes sociales - courant	1 817	1 690
Dettes fiscales (hors IS) - courant	1 160	2 591
Comptes courants groupe - courant	157	137
Dettes s/ acquis. d'actifs - courant	4	
Autres dettes - courant	123	144
Produits constatés d'avance - courant	16	13
	3 314	4 818
Total	12 789	17 346

Les dettes fournisseurs se répartissent ainsi par échéances :

en K€	NON ECHUS	< 30 J	>31 < 60 J	> 61 < 90 J	> 91 J	TOTAL
31/12/2019	7 636	2 215	1 134	1 246	297	12 528
	61%	18%	9%	10%	2%	100%
31/12/2018	7062	1337	733	128	214	9474
	75%	14%	8%	1%	2%	100%

3.11 Capitaux propres

Composition du capital social

Le capital est composé de 2 990 971 actions d'une valeur nominale de 2 €.

Toutes les actions donnent droit aux actifs résiduels de la Société. Les porteurs d'actions ont droit à des dividendes lorsqu'ils sont décidés, et bénéficient d'un droit de vote par action aux assemblées générales.

S'agissant des actions de la Société détenues par le Groupe, tous les droits sont suspendus jusqu'à ce que ces actions soient remises en circulation.

Titres d'autocontrôle

Dans le cadre de la gestion de son cours de bourse, Euromedis Groupe a souscrit un contrat de liquidité. Au 31 décembre 2019, le compte liquidité présente un solde espèces de 24 k€ et un solde titre de 146 k€ correspondant à 32 200 titres détenus à la clôture.

Sur les cessions de l'exercice, Euromedis Groupe a réalisé une moins-value nette d'un montant de 65 k€ enregistrée en capitaux propres.

3.12 Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle au 31 décembre 2019 sont principalement constituées :

- De la quote-part des intérêts minoritaires pour 14 K€,
- De la quote-part de résultat de l'exercice revenant aux minoritaires pour 4 K€.

4 Notes annexes sur les postes du compte de résultat

L'exercice 2019 étant sur 12 mois alors que l'exercice précédent était de 17 mois, la comparabilité des deux exercices est difficile.

4.1 Produits des activités ordinaires

Libellé (Données en K€)	31/12/2019 (12 mois)	31/12/2018 (17 mois)
Ventes de marchandises		
Marque propre	52 313	70 062
Distribution	20 119	31 061
	72 433	101 124
Prestations		
Marque propre	77	71
Distribution	4 572	6 555
	4 650	6 626
Chiffre d'affaires	77 082	107 750

4.2 Achats consommés

Libellé (Données en K€)	31/12/2019 (12 mois)	31/12/2018 (17 mois)
Achats de marchandises	(53 238)	(70 127)
Variation stocks de marchandises	1 032	(265)
Achats consommés	(52 206)	(70 392)

4.3 Autres produits et charges courants

Libellé (Donnée en K€)	31/12/2019 (12 mois)	31/12/2018 (17 mois)
Transport	(6 989)	(8 705)
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	(1 887)	(2 043)
Autres achats et charges externes	(4 916)	(8 975)
Impôts et taxes	(902)	(1 446)
Autres produits et charges opérationnels courants	522	687
Total autres produits et charges	(14 172)	(21 168)

4.4 Charges de personnel et effectifs

4.4.1 Les charges de personnel se décomposent comme suit :

Libellé (Donnée en K€)	31/12/2019 (12 mois)	31/12/2018 (17 mois)
Rémunérations du personnel	(8 376)	(12 361)
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	(3 006)	(5 014)
Autres charges de personnel	21	38
Participation des salariés		
Charges de personnel	(11 360)	(17 337)

4.4.2 L'effectif moyen du Groupe, hors effectif des activités abandonnées, est le suivant :

L'effectif moyen du Groupe pour l'exercice 2019 est de 252 personnes et se décompose de la façon suivante :

Cadres = 60

Non-cadres = 192

4.5 Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions

Libellé (Donnée en K€)	31/12/2019	31/12/2018
Dot./Amt. & Dépr. sur immo.	(1 600)	(2 263)
Dot/Prov. engagements de retraite	(101)	(47)
Dot./Amt. & Dépr. sur droit d'utilisation d'actifs	(1 113)	
Dot. et Rep./Dépr. actif circulant	1 643	(135)
Dot. et Rep. sur provisions d'exploitation	28	(114)
Rep. sur provisions à caractère exceptionnel	70	
Dot./Amt. except sur immo.		(37)
Dot. et Rep. excep./Dépr. actif circulant	(113)	(87)
Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions (Courant)	(1 185)	(2 682)

4.6 Autres produits et charges opérationnels

Libellé (Donnée en K€)	31/12/2019 (12 mois)	31/12/2018 (17 mois)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	18	9
Produits excep. s/ exercices antérieurs		22
Produits de cession d'immo. corp.	2	31
Produits de cession de titres		1
Autres produits exceptionnels		175
Produits opérationnels non courants	20	238
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	(380)	(217)
VNC des titres conso cédés	(58)	(70)
Autres charges exceptionnelles	(43)	(213)
Autres charges non courantes	(516)	
Dotations aux provisions - non courant	(84)	(5 362)
Charges opérationnelles non courantes	(1 082)	(5 861)
Autres produits et charges opérationnels non courants	(1 062)	(5 623)

4.7 Produits et charges financiers

Libellé (Donnée en K€)	31/12/2019 (sur 12 mois)	31/12/2018 (sur 17 mois)
Produits financiers	161	385
Incidence de juste valeur (nette)	(216)	900
Charges financières	(561)	(844)
Résultat financier	(616)	440

Les dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur. Ces instruments financiers n'ayant pas été désignés comme instruments de couverture, ils sont évalués, après leur comptabilisation initiale à la juste valeur et les variations en résultant sont comptabilisées immédiatement en résultat. L'impact au titre de cet exercice correspond à une charge de 216 K€.

4.8 Impôt sur les résultats

4.8.1 La variation de l'impôt différé se décompose comme suit :

Libellé (Donnée en K€)	31/12/2019	31/12/2018
Impôts différés - actif	213	249
Impôts différés - passif	587	620
Valeur nette d'impôt différé	(374)	(371)
dont décalages temporaires	(101)	(96)
dont retraitements	1 639	1 636
dont autres	(1 912)	(1 912)
Valeur nette par catégorie	(374)	(371)

4.8.2 La preuve d'impôts se décompose comme suit :

Preuve d'impôt (Données en K€)	31/12/2019
Résultat avant amort/prov sur écarts d'acquisition, impôts et résultat des M	(3 520)
Taux d'impôt de l'entité consolidante	28%
Impôt théorique	985
Effets des différences de base	(217)
Effets des différences de taux	0
Effets des dispositions fiscales particulières	(1 249)
Ecritures manuelles sur Impôt	60
CHARGE D'IMPÔT THEORIQUE	(420)
CHARGE D'IMPÔT REELLE	(420)

4.9 Résultat par action

Données en K€	31/12/2019 (12 mois)	31/12/2018 (17 mois)
Résultat net (Part du groupe)	(3 799)	(6 970)
Nombre d'actions non dilué (en milliers)	2 991	2 991
Résultat net par action (en euros)	- 1,27	- 2,33

4.10 Résultat dilué par action

Données en K€	31/12/2019 (12 mois)	31/12/2018 (17 mois)
Résultat net (Part du groupe)	(3 799)	(6 970)
Nombre d'actions non dilué (en milliers)	2 991	2 991
Nombre d'obligations (en milliers)	592	
Résultat net par action (en euros)	- 1,06	- 2,33

5 Autres Informations

5.1 Dividendes

Il ne sera pas proposé de distribution de dividendes lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

5.2 Engagements hors bilan et passifs éventuels

Nature des engagements donnés	Solde au 31/12/2019
Effets escomptés non échus	
Avals & cautions bancaires	400 000 €
Crédit-bail mobilier	
Crédit-bail immobilier	
Nantissements sur fonds de commerce	100 000 €
TOTAL	500 000 €

5.3 Instrument financier dérivés de change et risque de changes sur les approvisionnements

Si l'essentiel des ventes du Groupe s'effectue en Euros, en revanche une part importante des achats du Groupe est libellée en USD, ce qui génère par conséquent un risque de change.

Pour couvrir ce risque, le Groupe a souscrit des instruments financiers dérivés de couverture.

Les cours de référence interne sont révisés à chaque campagne d'achat afin de maîtriser l'impact des variations monétaires sur les marges.

Le Groupe, pour répondre à ses marchés (appels d'offres), se fixe un cours pivot (base pour la fixation des prix de vente) révisé une à plusieurs fois dans l'année en fonction de l'évolution de la devise.

Le Groupe peut être amené à procéder à des couvertures partielles selon ses besoins en devises qui s'élèvent en moyenne à 3,2 millions de dollars par mois.

Toutefois le Groupe ne dispose pas d'instruments de couverture au 31 décembre 2019 compte tenu des variations des niveaux de change EUR/USD et de la possibilité de mettre en place des outils de couverture sur des périodes plus courtes et ceux en relation avec nos banques conseils.

En cas de hausse moyenne de 0,1 dollar US de la devise sur l'exercice et en considérant que le Groupe réviserait ses prix de vente après 6 mois, le résultat (avant impôt) subirait un impact négatif d'environ 1,7 M€ en l'absence de toute couverture de change.

5.4 Rémunérations des commissaires aux comptes

en milliers d'euros	FIDUCIAIRE METROPOLE AUDIT		DFM EXPERTISE & CONSEIL		FIDUCIAIRE DE REVISION		NSK	
	Montant HT		Montant HT				Montant HT	
	31/12/19	31/12/18	31/12/19	31/12/18	31/12/19	31/12/18	31/12/19	31/12/18
AUDIT								
- commissariat aux comptes, certification, examen, comptes individuels et consolidés								
. Émetteur	35	43	27	36				
. Filiales intégrées globalement			18	18	20	0	8	28
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
. Émetteur								
. Filiales								
Sous total	35	43	45	54	20	0	8	28
AUTRES PRESTATIONS RENDUES								
par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
- juridique, fiscal, social								
- autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)								
Sous total	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL GENERAL	35	43	45	54	20	0	8	28

5.5 Informations relatives aux parties liées

Les transactions avec les parties liées concernant les opérations commerciales ou financières réalisées entre la société mère, ses filiales et ses dirigeants et principalement ses opérations suivantes :

- Achats et ventes de marchandises
- Locations immobilières
- Avance de trésorerie et compte courant

Toutes les conventions ci-dessous sont conclues à des conditions normales de marché :

- Rémunération des mandataires sociaux
- Transactions avec les principaux dirigeants et administrateurs

5.6 Rémunération des mandataires sociaux

Le montant global des rémunérations allouées, au titre de la période, aux dirigeants de l'entreprise consolidante s'élève à 203 812 € répartis de la manière suivante :

	Rémunération brute		Avantages en nature	Jetons de présence	Total
	fixe	variable			
Jean-Pierre Roturier <i>Président du Conseil de Surveillance (6 mois)</i>	47 250	0	0		47 250
Danielle Roturier <i>Présidente du Directoire (6 mois)</i>	52 000	0	2 004		54 004
Mathieu Roturier <i>Membre du Directoire (6 mois) – Président Directeur Général (6 mois)</i>	96 558	6 000	0		102 558
Total	195 808	6 000	2 004	0	203 812

5.7 Transaction avec les principaux dirigeants et membre du Conseil d'Administration

Il est indiqué que 6 conventions entre parties liées étaient en cours sur l'exercice 2019 :

- Deux conventions de prêt NINA
- Avances consenties par NINA
- Emprunt obligataire souscrit par NINA
- Convention de prestation de la SAS RMC
- Abandon de créance avec la société PARAMAT

5.8 Instruments financiers (Complément sur l'application IFRS 7)

31/12/2019		Valeur par catégorie d'instruments				JUSTE VALEUR			
En milliers d'euros	Valeur nette comptable	Actifs à la juste valeur par le résultat	Actifs au coût amorti	Passifs à la juste valeur par le résultat	Passifs au coût amorti	Cours cotés	Modèle interne avec des paramètres observables	Modèle interne avec des paramètres non observables	Juste valeur de la classe
Titres de participation									
Autres immobilisations financières long terme	295		295				295		295
Actifs financiers non courants	295	-	295	-	-	-	295	-	295
Créances clients	16 926		16 926				16 926		16 926
Autres débiteurs	1 466		1 466				1 466		1 466
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 117		5 117			5 117			5 117
Instruments de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers courants	23 509	-	23 509	-	-	5 117	18 392	-	23 509
ACTIFS	23 804	-	23 804	-	-	5 117	18 687	-	23 804
Passifs financiers à long terme	6 430				6 430				6 430
Passifs financiers à court terme	13 697	-	-	-	13 697	13 697	-	-	13 697
<i>Dont emprunts à long terme à l'origine</i>	790				790	790			790
<i>Dont concours bancaires courants</i>	12 907				12 907	12 907			12 907
Fournisseurs	12 528				12 528	12 528			12 528
Autres créditeurs	4 818	-	-	-	4 818	4 818	-	-	4 818
<i>Dont autres passifs financiers courants</i>	4 818				4 818	4 818			4 818
<i>Dont instruments dérivés passifs</i>									
Passifs financiers courants	31 043	-	-	-	31 043	31 043	-	-	31 043
PASSIFS	37 473	-	-	-	37 473	31 043	-	-	37 473

31/12/2018		Valeur par catégorie d'instruments				JUSTE VALEUR			
En milliers d'euros	Valeur nette comptable	Actifs à la juste valeur par le résultat	Actifs au coût amorti	Passifs à la juste valeur par le résultat	Passifs au coût amorti	Cours cotés	Modèle interne avec des paramètres observables	Modèle interne avec des paramètres non observables	Juste valeur de la classe
Titres de participation									
Autres immobilisations financières long terme	374		374				374		374
Actifs financiers non courants	374	-	374	-	-	-	374	-	374
Créances clients	15 195		15 195				15 195		15 195
Autres débiteurs	2 461		2 461				2 461		2 461
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 267		1 267			1 267			1 267
Instruments de couverture	216	216				216			216
Actifs financiers courants	19 139	216	18 923	-	-	1 483	17 656	-	19 139
ACTIFS	19 513	216	19 297	-	-	1 483	18 030	-	19 513
Passifs financiers à long terme	1 562				1 562				1 562
Passifs financiers à court terme	13 112	-	-	-	13 112	13 112	-	-	13 112
<i>Dont emprunts à long terme à l'origine</i>	2 799				2 799	2 799			2 799
<i>Dont concours bancaires courants</i>	10 313				10 313	10 313			10 313
Fournisseurs	9 475				9 475	9 475			9 475
Autres créditeurs	3 230	-	-	-	3 230	3 230	-	-	3 230
<i>Dont autres passifs financiers courants</i>	3 230				3 230	3 230			3 230
<i>Dont instruments dérivés passifs</i>									
Passifs financiers courants	25 817	-	-	-	25 817	25 817	-	-	25 817
PASSIFS	27 379	-	-	-	27 379	25 817	-	-	27 379

5.9 Informations sectorielles

5.9.1 Résultat par activité

Au 31/12/2019

Etat du résultat net (Données K€)	MARQUE PROPRE	DISTRIBUTION	SIEGE	INTERSECTEUR	31/12/2019
Chiffre d'affaires	56 016	24 803	2 268	-6 005	77 082
Achats consommés	-41 561	-14 661	-14	4 030	-52 206
Charges externes	-11 279	-4 548	-868	2 902	-13 792
Charges de personnel	-3 280	-6 845	-1 235	0	-11 360
Impôts et taxes	-487	-379	-51	15	-902
Dot. nettes aux amortissements, dépréciations et prov.	-612	-576	2	0	-1 185
Autres produits et charges opérationnels courants	950	482	33	-943	522
Résultat opérationnel courant	-253	-1 724	135	0	-1 842
Produits opérationnels non courants	17	1 003	0	-1 000	20
Charges opérationnelles non courantes	-587	-366	-1 129	1 000	-1 082
Autres produits et charges opérationnels	-570	637	-1 128	0	-1 062
Résultat opérationnel	-823	-1 087	-993	0	-2 904
Coût de l'endettement financier brut	-153	-186	-183	158	-363
Coût de l'endettement financier	-153	-186	-183	158	-363
Autres produits et charges financiers	26	-29	-92	-158	-253
Charges financières sur droit d'utilisation	-33	-31	0	0	-64
Résultat financier	-126	-214	-275	0	-616
Impôts sur les résultats	-12	27	-435	0	-420
Quote-part de résultat des entreprises associées	0	144	0	0	144
Résultat net des activités poursuivies	-962	-1 131	-1 703	0	-3 796
Résultat net de l'ensemble consolidé	-962	-1 131	-1 703	0	-3 796
Intérêts minoritaires	4	0	0	0	4
Résultat net (Part du groupe)	-965	-1 131	-1 703	0	-3 799
Résultat net (Part du groupe)	-965	-1 131	-1 703	0	-3 799

Au 31/12/2018

Etat du résultat net (Données K€)	MARQUE PROPRE	DISTRIBUTION	SIEGE	INTERSECTEUR	31/01/2018
Chiffre d'affaires	74 269	39 909	2 864	-9 292	107 750
Achats consommés	-54 677	-22 283	-19	6 586	-70 393
Charges externes	-14 252	-8 577	-1 110	4 217	-19 722
Charges de personnel	-4 763	-10 889	-1 683	0	-17 335
Impôts et taxes	-810	-709	-38	110	-1 446
Dot. nettes aux amortissements, dépréciations et prov.	-574	-1 985	-123	0	-2 682
Autres produits et charges opérationnels	1 181	928	200	-1 622	686
Résultat opérationnel courant	372	-3 605	90	0	-3 143
Produits opérationnels non courants	157	3 033	47	-3 000	237
Charges opérationnelles non courantes	-249	-5 532	-3 048	2 968	-5 861
Autres produits et charges opérationnels	-92	-2 499	-3 001	-32	-5 624
Eliminations intra-groupe (résultat opérationnel)		0	-32	32	0
Résultat opérationnel	280	-6 104	-2 943	0	-8 767
Coût de l'endettement financier brut	-211	-299	-146	0	-656
Coût de l'endettement financier net	-211	-299	-146	0	-656
Autres produits et charges financiers	51	15	1 030		1 096
Résultat financier	-160	-284	884	0	440
Impôts sur les résultats	-105	-61	1 411		1 245
Quote-part de résultat des entreprises associées		162			162
Résultat net des activités poursuivies	15	-6 287	-648	0	-6 920
Résultat net de l'ensemble consolidé	15	-6 287	-648	0	-6 920
Intérêts minoritaires	50				50
Résultat net (Part du groupe)	-35	-6 287	-648	0	-6 971

Au sein du pôle Distribution, la marque Medical Center représente un Chiffre d'Affaires de 2,8 m€ pour un résultat opérationnel de +0.2m€ et un résultat net de +0.1m€.

5.9.2 Bilan actif par activité

Au 31/12/2019

Bilan actif consolidé par entité - Synthèse (Données en K€)	MARQUE PROPRE	DISTRIBUTION	SIEGE	INTERSECTEUR	31/12/2019
Ecart d'acquisition	688	533	0	0	1 221
Immobilisations incorporelles	1 145	5 703	4	0	6 852
Immobilisations corporelles	2 408	3 264	32	0	5 705
Droits d'utilisation	2 181	2 108	0	0	4 289
Amortissements des droits d'utilisation	-301	-812	0	0	-1 113
Immeubles de placement	0	0	0	0	0
Immobilisations financières	95	197	163	-160	295
Participations dans les entreprises associées	0	1 026	0	0	1 026
Impôts différés - actif	0	110	103	0	213
Actif non courant	6 216	12 129	302	-160	18 488
					0
Stocks et en-cours	14 168	3 993	0	0	18 161
Clients et comptes rattachés	17 176	4 662	1 024	-5 937	16 926
Instruments financiers actif	0	0	0	0	0
Autres actifs courants	8 749	1 081	5 752	-14 116	1 466
Trésorerie et équivalents de trésorerie	571	167	4 379	0	5 117
Actif courant	40 665	9 904	11 155	-20 053	41 671
Total Actif	46 881	22 033	11 458	-20 213	60 159

Au 31/12/2018

Bilan actif consolidé par entité - Synthèse (Données en K€)	MARQUE PROPRE	DISTRIBUTION	SIEGE	INTERSECTEUR	31/12/2018
Ecart d'acquisition	688	533	0	0	1 221
Immobilisations incorporelles	1 173	5 856	4	0	7 033
Immobilisations corporelles	2 644	3 100	27	0	5 772
Immobilisations financières	50	241	146	(64)	374
Participations dans les entreprises associées	0	882	0	0	882
Impôts différés - actif	0	85	164	0	249
Actif non courant	5 417	8 792	1 385	(64)	15 530
					0
Stocks et en-cours	10 171	5 516	0	0	15 687
Clients et comptes rattachés	14 803	5 576	1 441	(6 624)	15 195
Instruments financiers actif	0	0	216	0	216
Autres actifs courants	8 437	5 016	11 201	(22 192)	2 461
Trésorerie et équivalents de trésorerie	421	502	344	0	1 267
Actif courant	33 831	16 610	13 202	(28 816)	34 826
	0	0	0	0	0
Total Actif	39 248	25 402	14 587	(28 880)	50 356

5.9.3 Bilan passif par activité

Au 31/12/2019

Bilan passif (Données en K€)	MARQUE PROPRE	DISTRIBUTION	SIEGE	INTERSECTEUR	31/12/2019
Engagements retraite et assimilés	158	679	-22	0	815
Provisions non courantes	0	0	287	0	287
Impôts différés - passif	587	0	0	0	587
Endettement non courant	3	54	6 375	-2	6 430
Dettes de location non courantes	1 595	610	0	0	2 205
Autres passifs non courants	24	46	-70	0	0
Passif non courant	2 368	1 389	6 569	-2	10 323
Provisions courantes	99	20	16	0	134
Endettement courant	8 493	4 108	3 689	-2 594	13 697
Dettes de location courantes	301	702	0	0	1 002
Fournisseurs et comptes rattachés	9 998	8 214	253	-5 937	12 528
Autres passifs courants	6 720	1 597	8 182	-11 681	4 818
Passif courant	25 609	14 642	12 140	-20 211	32 180
Total des capitaux propres	11		17 644	0	17 655
Total Passif	47 186	19 289	13 897	-20 213	60 159

Au 31/12/2018

Bilan passif consolidé par entité - Synthèse (Données en K€)	MARQUE PROPRE	DISTRIBUTION	SIEGE	INTERSECTEUR	31/12/2018
Engagements retraite et assimilés	130	615	(82)	0	663
Provisions non courantes	0	0	109	0	109
Impôts différés - passif	596	0	25	0	620
Endettement non courant	5	54	1 507	(3)	1 562
Autres passifs non courants	22	62	0	0	84
Passif non courant	752	730	1 560	(3)	3 039
Provisions courantes	87	119	(3)	0	203
Endettement courant	8 069	13 368	2 523	(10 848)	13 112
Fournisseurs et comptes rattachés	7 740	8 107	252	(6 624)	9 475
Instruments financiers passif	0	0	0	0	0
Autres passifs courants	1 823	1 900	10 913	(11 406)	3 230
Passif courant	17 718	23 495	13 685	(28 878)	26 020
Total Passif	19 575	41 563	(3 198)	(28 881)	29 058

Au sein du pôle Distribution, la marque Medical Center représente un BFR de 0,6 m€ et une trésorerie nette de -0.1m€.

5.10 Echancier contractuel des décaissements

Le tableau suivant présente, pour les passifs financiers comptabilisés (hors concours bancaires courants, mobilisation de créances et intérêts courus non échus) l'échéancier contractuel des décaissements, nominal et intérêts, hors effet d'actualisation.

En K€		MOIS			ANNEE					Total
		0 à 1	1 à 3	3 à 12	1 à 2	2 à 3	3 à 4	4 à 5	> 5	
Emprunts et dettes	Nominal	9	179	225	62	58	2 908	2 567		6 009
	Intérêts									
Crédits-baux	Nominal	38	102	316	245	183	103	2		989
	Intérêts									
Droits d'utilisation		69	217	675	673	436	287	239	492	3 088
Fournisseurs		5 881	4 973	1674						12 528
Autres passifs courants		1 274	1 053	2 491						4 818
Passif d'impôts exigibles										
Total passifs		7 271	6 524	5 381	980	677	3 298	2 808	492	27 431

5.11 Ventilation des dettes financières

En K€	ANNEE					TOTAL
	A 1 an	A 2 ans	A 3 ans	A 4 ans	5 ans et +	
Taux fixe	1 830	980	677	3 298	3 300	10 086
% Taux fixe	100	100	100	100	100	100
Taux variable						
% Taux variable						
TOTAL						

Analyse par trimestre de l'échéancier de l'exercice en cours

En K€	TRIMESTRE				TOTAL
	1	2	3	4	
Taux fixe	614	518	349	349	1 830
% Taux fixe	100	100	100	100	100
Taux variable					
% Taux variable					
TOTAL					

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée générale de la société Euromédis Groupe S.A.

Euromédis Groupe

Société anonyme au capital de €. 5 981 942
Z.A. de la Tuilerie
12, rue Pierre Bray
60 290 NEUILLY-SOUS-CLERMONT

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société EUROMEDIS GROUPE S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 20 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Conseil d'Administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fondement de l'opinion

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points exposés dans le paragraphe « Nouvelles normes et interprétations d'application obligatoire » de la note 2 « Base de préparation » de l'annexe aux comptes consolidés concernant l'entrée en vigueur de la norme IFRS 16, d'application obligatoire au 1er janvier 2019 et, l'exercice précédent ayant été d'une durée de 17 mois, l'entrée en vigueur des normes IFRS 9 et IFRS 15, d'application obligatoire au 1er janvier 2018.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Évaluation des écarts d'acquisition et des incorporels des sites du secteur de la distribution

Risques identifiés :

Dans le cadre de son développement, le groupe a été amené à faire des opérations de croissance externe ciblées dans le secteur de la distribution et à reconnaître plusieurs goodwill et incorporels des sites.

Ces goodwill correspondent à l'écart entre le coût d'acquisition et la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs éventuels identifiables acquis tel que décrit dans la note 2.2 « Goodwill (écart d'acquisition) » du paragraphe « 2. Méthodes et principes comptables ».

Par ailleurs, comme l'indique la note 2.3 « Règles et méthodes comptables – Immobilisations incorporelles des sites » du paragraphe « 2. Méthodes et principes comptables », les incorporels des sites correspondent aux droits au bail et aux autres éléments juridiquement identifiables repris par le groupe lors de ces opérations de croissance externe.

La direction s'assure lors de chaque clôture ou dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur, que la valeur comptable des goodwill et des incorporels des sites, figurant au bilan pour des montants respectifs de 1 221 milliers d'euros et 6 583 milliers d'euros, n'est pas supérieure à la valeur recouvrable et ne présente pas de risque de perte de valeur.

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en unités génératrices de trésorerie (UGT), qui correspondent à des ensembles homogènes générant conjointement des entrées de trésorerie indépendantes.

La valeur recouvrable des immobilisations correspond au montant le plus élevé entre leur juste valeur nette des coûts de cession et leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité de ces UGT est déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie actualisés. Toute évolution défavorable des rendements attendus des activités auxquelles des goodwill et incorporels des sites ont été affectés est de nature à affecter de manière sensible la valeur recouvrable et à nécessiter la constatation d'une dépréciation. La valeur vénale a été établie par référence à une valeur d'expert.

Les modalités du test de dépréciation mis en œuvre sont décrites en note 2.3. « Règles et méthodes comptables – Dépréciation des actifs immobilisés » du paragraphe « 2. Méthodes et principes comptables » et 3.2.3 « Test de dépréciation des éléments incorporels non amortis » du paragraphe « 3. Notes annexes sur les postes du bilan ».

La détermination de la valeur recouvrable des goodwill et des incorporels des sites, qui représentent un montant particulièrement significatif, repose sur le jugement de la direction, s'agissant notamment du taux de croissance retenu pour les projections de flux de trésorerie et du taux d'actualisation qui leur est appliqué. Nous avons par conséquent considéré l'évaluation des goodwill et des incorporels des sites comme un point clef de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés :

Pour les données fondées sur des données prévisionnelles :

- Nous avons apprécié la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur. Nous avons également examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de perte de valeur ;
- Nous avons corroboré le caractère raisonnable des principales estimations, notamment les prévisions des flux de trésorerie, le taux de croissance à l'infini et le taux d'actualisation retenu
- Nous avons également analysé la cohérence des prévisions avec les performances passées, les perspectives du marché et les dernières estimations de la direction, établies dans le cadre du processus budgétaire du Groupe.

Par ailleurs, nous avons revu les modalités de calcul de l'analyse de sensibilité, présentée en note 3.2.3 « Test de dépréciation des éléments incorporels non amortis ».

Enfin, nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté le 20 avril

2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société EUROMEDIS GROUPE S.A. par votre Assemblée Générale du 30 janvier 2015 pour le cabinet FIDUCIAIRE METROPOLE AUDIT et du 29 janvier 2016 pour le cabinet DFM Expertise et Conseil.

Au 31 décembre 2019, le cabinet FIDUCIAIRE METROPOLE AUDIT était dans la 5e année de sa mission sans interruption et le cabinet DFM Expertise et Conseil dans la 15e année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Conseil d'Administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de

l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Conseil d'Administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce

Nous remettons au Conseil d'Administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Conseil d'Administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de

l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Conseil d'Administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Conseil d'Administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris et à Roubaix, le 12 juin 2020

Les Commissaires aux comptes

Fiduciaire Métropole Audit

DFM Expertise et Conseil

François CREQUY



COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2019

1 Bilan et Compte de résultat

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2019	31/12/2018
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	19 670	15 441	4 229	3 522
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles	17 717	6 711	11 005	2 406
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	23 852 087	4 973 000	18 879 087	14 865 577
Créances rattachées à des participations	1 949 135		1 949 135	9 240 629
Autres titres immobilisés	146 188		146 188	164 083
Prêts				
Autres immobilisations financières	44 539		44 539	124 564
ACTIF IMMOBILISE	26 029 336	4 995 152	21 034 184	24 400 781
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	1 023 942		1 023 942	1 441 218
Autres créances	3 699 020		3 699 020	1 709 735
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)				
Disponibilités	5 540 886		5 540 886	344 388
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	6 779		6 779	4 249
ACTIF CIRCULANT	10 270 628		10 270 628	3 499 590
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations	54 680		54 680	
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	36 354 644	4 995 152	31 359 492	27 900 371

Rubriques	31/12/2019	31/12/2018
Capital social ou individuel (dont versé :)	5 981 942	5 981 942
Primes d'émission, de fusion, d'apport	9 158 343	9 158 343
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	314 164	314 164
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)	3 002 846	3 002 846
Report à nouveau	-5 568 866	-297 686
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-1 575 681	-5 271 181
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	11 312 748	12 888 428
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	7 620 261	7 279 198
AUTRES FONDS PROPRES	7 620 261	7 279 198
Provisions pour risques	302 452	106 400
Provisions pour charges		
PROVISIONS	302 452	106 400
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles	2 870 304	
Autres emprunts obligataires	2 850 000	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 407 466	1 968 974
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	448 145	2 030 554
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	252 668	252 396
Dettes fiscales et sociales	269 276	199 363
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	26 172	3 175 058
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	12 124 031	7 626 344
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	31 359 492	27 900 371

Rubriques	France	Exportation	31/12/2019	31/12/2018
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	2 268 398		2 268 398	2 863 898
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	2 268 398		2 268 398	2 863 898
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			11 490	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			40 845	266 326
Autres produits			28 940	24 309
PRODUITS D'EXPLOITATION			2 349 674	3 154 533
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			1 014 444	1 165 116
Impôts, taxes et versements assimilés			51 163	38 242
Salaires et traitements			886 595	1 127 784
Charges sociales			348 236	555 603
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			5 429	19 956
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges			48 535	123 076
CHARGES D'EXPLOITATION			2 354 402	3 029 777
RESULTAT D'EXPLOITATION			-4 729	124 756
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			105 218	157 531
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			21 721	4 631
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			75 116	302 450
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			202 054	464 612
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			46 820	2 360 116
Intérêts et charges assimilés			173 669	470 841
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			220 489	2 830 957
RESULTAT FINANCIER			-18 435	-2 366 345
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-23 163	-2 241 589
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			144	
Produits exceptionnels sur opérations en capital				47 434
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
PRODUITS EXCEPTIONNELS			144	47 434
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			1 016 153	3 000 045
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			65 592	79 900
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions			222 952	
CHARGES EXCEPTIONNELLES			1 304 696	3 079 945
RESULTAT EXCEPTIONNEL			-1 304 552	-3 032 511
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				
Impôts sur les bénéfices			247 965	-2 919
TOTAL DES PRODUITS			2 551 872	3 666 579
TOTAL DES CHARGES			4 127 553	8 937 760
BENEFICE OU PERTE			-1 575 681	-5 271 181

2 Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 17 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 31 359 k€.

Le résultat net comptable est une perte de 1 576 k€.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 20 avril 2020 par les dirigeants.

Les comptes de l'exercice 2019 ont été réalisés sans connaissance d'effets matériels à court ou moyen terme consécutifs à la crise sanitaire Covid-19 apparue au cours du premier trimestre 2020.

3 Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019 ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC-03 du 05 juin 2017 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général, modifié par les règlements n°2015-06 et n°2015-07 de l'Autorité des Normes Comptables.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le principe de prudence et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices ;

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

En vue de l'établissement des états financiers, la direction de la Société peut être amenée à procéder à des estimations et à retenir des hypothèses qui affectent la valeur des actifs et passifs, des charges et produits, ainsi que les informations données dans les notes de l'annexe.

Déterminées sur la base des informations et estimations connues à la date d'arrêt des comptes, ces estimations et hypothèses peuvent, le cas échéant, s'avérer sensiblement différentes de la réalité. Ces hypothèses concernent notamment la valorisation des titres de participation et des prêts associés, les engagements envers les salariés et les provisions.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1. Amortissement de l'actif immobilisé ;

Les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

2. Provisions pour dépréciation d'actif ;

Elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

3. Immobilisations corporelles ;

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

4. Titres de participation ;

Constituent des titres de participation, les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la société, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence notable sur la société ou d'en avoir le contrôle.

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition à la date d'entrée dans le patrimoine de l'entreprise. Des provisions pour dépréciation sont éventuellement constatées à la clôture de l'exercice lorsque la valeur d'utilité de la participation devient durablement inférieure à sa valeur comptable. La valeur d'utilité est déterminée soit en fonction de l'actif net comptable de la participation, soit en fonction de la valeur d'usage de la participation telle qu'évaluée par la direction dans la stratégie d'ensemble du groupe sur la base d'une approche multicritères (cash-flows prévisionnels, situation nette éventuellement réévaluée, perspectives de rentabilité...).

5. Créances rattachées à des participations ;

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominative.

Une dépréciation est constatée lorsque les chances de recouvrement d'une créance sont faibles. Cette analyse est effectuée en parallèle de l'appréciation de la valeur des titres de participation.

4 Changement de méthodes comptables et de présentation

Néant

5 Autres éléments significatifs de l'exercice

Néant

6 Faits marquants de l'exercice

Au cours de l'exercice, la société a notamment procédé aux opérations financières suivantes :

- Abandon d'une créance de 1 000 000 € au profit de sa filiale PARAMAT
- Augmentation du capital social de sa filiale PARAMAT pour un montant de 4 014 K€
- Emission de deux emprunts obligataires, dont l'un convertible en actions, tous deux souscrits à 100%, pour un montant nominal total de 5,7 M€

7 Notes sur le Bilan ACTIF

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

- Immobilisations brutes

Actif immobilisé	Ouverture	Augmentation	Diminution	Clôture
Immobilisations incorporelles	32	5	- 18	20
Immobilisations corporelles	7	11		18
Immobilisations financières	29 372	5 903	-9 283	25 992
TOTAL	29 411	5 919	- 9 300	26 029

- Amortissements et provisions d'actif

Amortissements et provisions en K€	Ouverture	Augmentation	Diminution	Clôture
Immobilisations incorporelles	29	3	-17	15
Immobilisations corporelles	5	2		7
Titres mis en équivalence				
Autres immobilisations financières	4 977			4 977
TOTAL	5 010	5	-17	4 999

- Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Valeur Brute	Amortissement	Valeur nette	Durée
Logiciels	20	-15	5	De 1 à 4 ans
Agencements et installations				
Installations, agencements et exposition				
Matériel de transport	2	-2	-	De 2 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	16	-5	11	De 1 à 10 ans
TOTAL	38	-22	16	

- Etat des créances

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	1 994		1 994
Actif circulant et charges d'avance	4 730	4 730	
TOTAL	6 723	4 730	1 994

- Créances clients et autres créances

Les autres créances et les créances clients sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque les perspectives de recouvrement des créances sont faibles.

- Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque et en caisse ont été évaluées à leur valeur nominale.

8 Notes sur le bilan passif

- Capital social

Mouvements des titres	Nombre	Valeur nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	2 990 971	2.00	5 981 942
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	2 990 971	2.00	5 981 942

- Variation des capitaux propres

	31/12/2018	Affectation du résultat	Paiement dividendes	Autres mouvements	Résultat 31/12/2019	31/12/2019
Capital social	5 982					5 982
Primes d'émission	9 158					9 158
Réserve légale	314					314
Autres réserves	3 003					3 003
Résultat	-5 271	5 271			- 1 576	-1 576
Report à nouveau	-298	- 5 271				- 5 569
TOTAL	12 888	0	0	0		11 312

- Etat des dettes

Etat des dettes en K€	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts convertibles	5 720	28	5 692	
Etablissement de crédit	5 407	5 327	80	
Dettes financières diverses	8 044	347	7 698	
Fournisseurs	253	253		
Dettes fiscales et sociales	269	269		
Autres dettes	26	26		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	19 744	6 274	13 470	

- Charges à payer par poste du bilan

Charges à payer en K€	Montant
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	5 407
Emprunt et dettes financières diverses	448
Fournisseurs	253
Dettes fiscales et sociales	269
Autres dettes	26
TOTAL	6 404

- Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation en application du règlement CRC n°2000-06 sur les passifs. En fin d'exercice, cette estimation est faite sur la base des informations connues à la date d'établissement des comptes.

- Emprunts et dettes d'exploitation

Les emprunts et dettes d'exploitation sont comptabilisés pour leur valeur nominale.

9 Notes sur le compte de résultat

- Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice se compose de transactions internes au groupe Euromedis et apparaît au compte de résultat.

- Résultat exceptionnel

Les charges exceptionnelles sont notamment constituées par un abandon de créance accordé à la filiale PARAMAT pour un montant de 1 000 000€, ainsi que d'une dépréciation d'actif pour un montant de 223 k€.

- Transfert de charges

Ils sont constitués de refacturations de charges réparties entre les filiales du groupe Euromedis.

10 Autres informations

- Engagements donnés

Nature des engagements donnés	Solde au 31/12/2019
Effets escomptés non échus	
Avals & cautions bancaires	400 000 €
Crédit-bail mobilier	
Crédit-bail immobilier	
Nantissements sur fonds de commerce	100 000 €
TOTAL	500 000 €

- Engagements reçus

Abandon de créances au profit de la société PARAMAT avec clause de retour à meilleure fortune pour un montant maximum de 4 000 000 €.

- Contrat de liquidité

Dans le cadre de la gestion de son cours de bourse, EUROMEDIS Groupe a souscrit un contrat de liquidité.

Au 31 décembre 2019, le compte de liquidité présente un solde « espèces » de 24 k€ et un solde « titres » de 146 k€ correspondant à 32 200 actions propres détenues à la clôture.

- Intégration fiscale

Le groupe d'intégration fiscale a été créé en date du 01/08/1997.

EUROMEDIS Groupe est la société mère, elle relève d'un régime d'intégration fiscale intégrant 3 de ces filiales : PARAMAT, LABORATOIRE EUROMEDIS et BIOMAT.

La charge de l'impôt est comptabilisée dans les filiales comme en l'absence d'intégration.

EUROMEDIS Groupe constate le gain ou les surcoûts liés à l'application de ce régime.

Au 31 décembre 2019, aucun profit d'IS n'a été constaté.

- Engagement pris en matière de pensions, retraites et indemnités assimilés

Le montant des engagements pris en matière d'indemnité de départ à la retraite pour le personnel en activité s'élève au 31/12/2019 à 42 K€. Cet engagement n'a pas donné lieu à la comptabilisation d'une provision. Aucun versement volontaire n'a été effectué sur l'exercice. Le cumul des versements à la date de clôture est d'un montant de 11 K€.

Le taux d'actualisation retenu : 0,80%

Le taux de revalorisation des salaires : 1,7%

La table de mortalité retenue : TH TF 00-02

Age de départ à la retraite : Non-Cadres 63 ans, Cadre 65 ans

Modalité de départ à la retraite : à l'initiative du salarié

- Evènements postérieurs

Néant

- Identité de la société établissant les comptes consolidés

La SA EUROMEDIS Groupe établit les comptes consolidés du groupe Euromedis.

- Honoraire CAC

Les honoraires des commissaires aux comptes s'élèvent à 62 k€ au 31/12/2019.

- Effectif

L'effectif de la SA EUROMEDIS Groupe est de 19 salariés au 31/12/2019.

- Participation des salariés

Compte tenu des résultats de l'UES, aucune provision n'a été enregistrée pour le versement d'une participation aux salariés.

- Rémunérations des membres des organes d'administration

Le montant global des rémunérations allouées, au titre de la période, aux membres des organes d'administration de l'entreprise consolidante s'élève à 203 812 €.

11 Détail des postes concernés par le chevauchement d'exercice

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

	Montants en K€
Produits à recevoir sur immobilisations financières	75
Charges constatées d'avance	7
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2
Emprunts et dettes financières diverses	113
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	139
Dettes fiscales et sociales	269
Autres dettes	18
TOTAL	623

12 Tableau des filiales et participations

Filiales et Participations (I)	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations						
- Filiales (plus de 50% du capital détenu) :						
Laboratoire Euromedis	500 000	18 767 486	100%	1 671 939	1 671 939	7 622 761
Paramat	5 480 625	1 527 779	100%	20 105 148	15 705 148	-1 930 775
Biomat	1 520 000	- 639 880	100%	2 070 000	1 497 000	29 937
- Participation (10 à 50 % du capital détenu)						
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations						
- Filiale non reprises en A						
a) Françaises						
Medis Santé	15 000		33%	5 000	5 000	
b) Etrangères						
- Participations non reprises en A						
a) Françaises						
b) Etrangères						

Filiales et Participations (II)	Cautions et avals données par la société	CA HT du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société dans l'exercice
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations				
- Filiales (plus de 50% du capital détenu) :				
Laboratoire Euromedis		54 454 248	- 704 558	
Paramat		20 893 435	- 1 160 386	
Biomat		2 210 217	16 468	
- Participation (10 à 50 % du capital détenu)				
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations				
- Filiale non reprises en A :				
a) Françaises				
Medis Santé				
b) Etrangères				
- Participations non reprises en A				
c) Françaises				
d) Etrangères				

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Relatif à l'Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée générale de la société Euromédis Groupe S.A.

Euromédis Groupe

Société anonyme au capital de €. 5 981 942
Z.A. de la Tuilerie
12, rue Pierre Bray
60 290 NEUILLY-SOUS-CLERMONT

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EUROMEDIS GROUPE S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 20 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Conseil d'Administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation

Risques identifiés :

Les titres de participation ainsi que les créances rattachées à des participations, figurant respectivement au bilan au 31 décembre 2019 pour un montant net de 18 879 087 euros et de 1 949 135 euros, représentent deux des postes les plus importants du bilan. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché, ou de leur valeur d'utilité représentant ce que la société accepterait de décaisser pour les obtenir si elle avait à les acquérir.

Comme indiqué dans la note « 4. Titres de participation » du paragraphe « 3. Règles et méthodes comptables » de l'annexe, la valeur d'utilité est estimée par la direction soit en fonction de l'actif net comptable de la participation, soit en fonction de la valeur d'usage de la participation telle qu'évaluée par la direction dans la stratégie d'ensemble du groupe sur la base d'une approche multicritères (cash-flows prévisionnels, situation nette éventuellement réévaluée, perspectives de rentabilité, ...).

L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, éléments qui peuvent

correspondre selon le cas à des éléments historiques (pour certaines entités, capitaux propres) ou à des éléments prévisionnels (perspectives de rentabilité et conjoncture économique).

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation, créances rattachées et provisions pour risques constituait un point clef de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminée par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés. Selon le choix opéré par la direction, nous avons réalisé les travaux suivants :

Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques :

- Vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur les capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ;

Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels :

- Apprécier le caractère raisonnable des principales estimations, notamment les prévisions des flux de trésorerie, le taux de croissance et le taux d'actualisation retenus qui ont fait l'objet d'une revue critique ;
- Analyser la cohérence des prévisions avec les performances passées, les perspectives du marché et les dernières estimations de la direction, établies dans le cadre du processus budgétaire du Groupe ;
- Apprécier le caractère approprié des informations fournies dans les notes « 4. Titres de participation » et « 5. Créances rattachées à des participations » de l'annexe aux comptes annuels du paragraphe « 3. Règles et méthodes comptables ».

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté le 20 avril 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-5 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote et aux participations réciproques vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société EUROMEDIS GROUPE S.A. par votre Assemblée Générale du 30 janvier 2015 pour le cabinet FIDUCIAIRE METROPOLE AUDIT et du 29 janvier 2016 pour le cabinet DFM Expertise et Conseil.

Au 31 décembre 2019, le cabinet FIDUCIAIRE METROPOLE AUDIT était dans la 5^e année de sa mission sans interruption et le cabinet DFM Expertise et Conseil dans la 15^e année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Conseil d'Administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Conseil d'Administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce

Nous remettons au Conseil d'Administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Conseil d'Administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Conseil d'Administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Conseil d'Administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris et à Roubaix, le 12 juin 2020

Les Commissaires aux comptes

Fiduciaire Métropole Audit

François CREQUY



DFM Expertise et Conseil

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

(Exercice clos le 31 décembre 2019)

Euromédis Groupe

Société anonyme au capital de €. 5 981 942

Z.A. de la Tuilerie

12, rue Pierre Bray

60 290 NEUILLY-SOUS-CLERMONT

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Convention et engagements autorisés et conclus au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants conclus au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Avances consenties par la société NINA

Personne concernée :

La société NINA, actionnaire détenant plus de 50 % du capital de la société et membre du Conseil d'Administration de la société

Nature, objet, modalités et motifs justifiant de son intérêt pour la société :

La SAS NINA a consenti à la société EUROMEDIS GROUPE une avance en trésorerie d'un montant de 2.000.000 Euros le 25 septembre 2019 avec échéance le 31 décembre 2019.

Le taux d'intérêt appliqué est de 3.50%. Le montant des intérêts comptabilisés en charges au 31 décembre 2019 s'élève à 15 244 €.

Cette convention fut autorisée au cours du Conseil d'Administration du 11 Septembre 2019.

Cette décision est motivée par les besoins en trésorerie de la société nécessaires au financement du besoin en fonds de roulement du groupe.

Emprunt obligataire souscrit auprès de la société NINA

Personne concernée :

La société NINA, actionnaire détenant plus de 50 % du capital de la société et membre du Conseil d'Administration de la société

Nature, objet, modalités et motifs justifiant de son intérêt pour la société :

Le 30 octobre 2019, la société EUROMEDIS GROUPE a souscrit auprès de la SAS NINA un emprunt obligataire d'un montant nominal de 2.850.000 €, d'une durée de 48 mois, avec échéance le 30 octobre 2023.

Le coupon appliqué est de 5.00% l'an. Le montant des intérêts comptabilisés en charges au 31 décembre 2019 s'élève à 24 205 €.

Cette convention fut autorisée au cours du Conseil d'Administration du 14 octobre 2019. Cette décision est motivée par les besoins en trésorerie de la société nécessaires au financement du besoin en fonds de roulement et des investissements du groupe.

Abandon de créance consenti par la société au profit de la SAS PARAMAT :

Personnes concernées :

- La société EUROMEDIS GROUPE, actionnaire détenant 100 % du capital de la SAS PARAMAT ;
- Monsieur ROTURIER Mathieu, en tant que Président Directeur Général d'EUROMEDIS GROUPE et Président de la SAS PARAMAT

Nature, objet, modalités et motifs justifiant de son intérêt pour la société :

Le 11 décembre 2019, la société EUROMEDIS GROUPE a alloué un abandon de créance à sa filiale PARAMAT à hauteur de 1.000.000 € afin la soutenir commercialement.

Cette convention a été autorisée au cours du Conseil d'Administration du 11 décembre 2019.

Cette décision est motivée par la nécessité d'un soutien afin d'aider la filiale PARAMAT dans ses relations commerciales avec les différentes parties prenantes, appartenant ou non au groupe.

Convention de prestations d'assistance auprès de la société RMC

Personne concernée :

La société RMC, actionnaire détenant plus de 10 % du capital de la société

Nature, objet, modalités et motifs justifiant de son intérêt pour la société :

Le 24 juin 2019, La société EUROMEDIS GROUPE a signé avec la société RMC une convention de prestations d'assistance d'une durée initiale de 6 mois reconductible.

Le montant des charges comptabilisées au 31 décembre 2019 s'élève à 60 000 €.

Cette convention a été autorisée au cours du Conseil d'Administration du 24 juin 2019. Cette décision est motivée par les besoins en management et gestion administrative nécessaires à la société.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

En application de la loi, nous vous signalons que le Conseil d'Administration n'a pas procédé à l'examen annuel des conventions et engagements conclus et autorisés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice, prévu par l'article L. 225-40-1 du Code de commerce.

Convention de prêt avec la société NINA :

Personne concernée :

La société NINA, actionnaire détenant plus de 50 % du capital de la société et membre du Conseil d'Administration de la société.

Nature, objet, modalités et motifs justifiant de son intérêt pour la société :

Le prêteur (NINA) met à la disposition de l'emprunteur (EUROMEDIS GROUPE) 1.000.000€ à compter du 19 décembre 2018. Le taux d'intérêt appliqué est de 1.50% fixe et ce prêt est d'une durée de 18 mois, remboursable en six échéances trimestrielles.

Cette convention a été autorisée au cours du Conseil de Surveillance du 15 novembre 2018.

Cette décision était motivée par les besoins en trésorerie de la société nécessaires au financement du besoin en fonds de roulement du groupe.

Avances consenties par NINA

Personne concernée :

La société NINA, actionnaire détenant plus de 50 % du capital de la société et membre du Conseil d'Administration de de la société.

Nature, objet, modalités et motifs justifiant de son intérêt pour la société :

La SAS NINA a consenti à la société EUROMEDIS GROUPE deux avances avec échéance au 22 octobre 2019 :

- 700.000 € le 26 juillet 2019
- 300.000 € le 4 septembre 2019

Le taux d'intérêt appliqué est de 2%. Le montant des intérêts comptabilisés en charges au 31 décembre 2019 s'élève à 12 557 € pour la première et 5 257 € pour la seconde.

Cette convention a été autorisée au cours du Conseil de Surveillance du 15 octobre 2018. Cette décision était motivée par les besoins en trésorerie de la société nécessaires au financement du besoin en fonds de roulement du groupe.

Fait à Paris et à Roubaix, le 12 juin 2020

Les Commissaires aux comptes

Fiduciaire Métropole Audit

François CREQUY



DFM Expertise et Conseil

EUROMEDIS GROUPE
Société Anonyme au capital de 5.981.942 Euros
Siège Social : ZA de la Tuilerie (60290) NEUILLY
SOUS CLERMONT
407 535 517 RCS BEAUVAIS
www.euromedis.fr